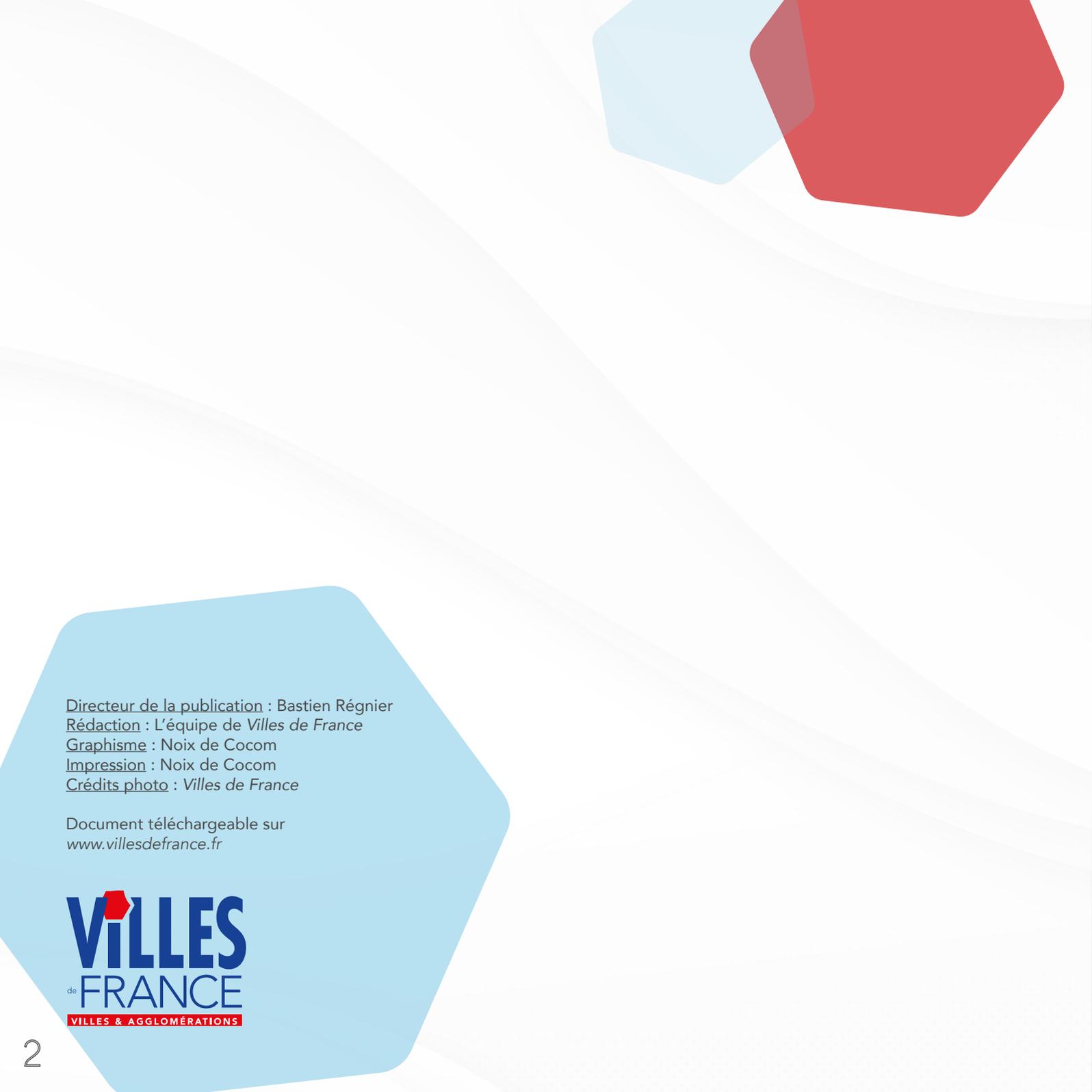




Bilan
D'ACTIVITÉ
2020



Directeur de la publication : Bastien Régnier
Rédaction : L'équipe de *Villes de France*
Graphisme : Noix de Cocom
Impression : Noix de Cocom
Crédits photo : *Villes de France*

Document téléchargeable sur
www.villesdefrance.fr


VILLES
de **FRANCE**
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

SOMMAIRE

• Éditos	4
• Les 10 raisons d'adhérer à <i>Villes de France</i>	7
• <i>Villes de France</i> dans les médias	8
• Les faits marquants en 2020	10

Villes de France en action

• Spécial Covid-19	16
• Commerce & centre-ville	18
• Finances & fiscalité	22
• Mobilités	24
• Santé	26
• Habitat & urbanisme	28
• Enseignement supérieur	30
• Sécurité & prévention de la délinquance	32
• Europe & international	34
• Transition écologique	36
• Numérique	40
• Culture	43

Le réseau Villes de France

• Les outils	47
• Les publications	50
• Le conseil d'administration	52
• Les partenaires	54
• L'équipe	62

ÉDITOS



Jean-François Debat

Maire de Bourg-en-Bresse
Président de la CA de Bourg-en-Bresse
Président délégué de *Villes de France*

La crise sanitaire que nous traversons a placé nos collectivités et leurs agents en première ligne. A chaque fois que cela a été nécessaire, nous avons répondu présent : distribution de masques, lutte contre l'isolement des personnes vulnérables, accueil des enfants des personnels prioritaires, mise en place de campagne de tests... Toutes ces missions, les élus locaux les ont toujours menées dans le sens de l'intérêt général au service des populations.

Cette situation inédite a une nouvelle fois révélé l'engagement sans faille des maires, présidents et présidentes d'agglomérations auprès de nos concitoyens. Un engagement que certains ont choisi de renouveler, quand d'autres le découvrent à l'issue des élections municipales. Au même titre que Caroline Cayeux, je souhaite féliciter toutes celles et ceux qui ont été élus ou réélus pour un mandat passionnant.

Plus que jamais, *Villes de France* a continué d'être aux côtés de ses adhérents. Dès l'annonce des premières mesures de confinement en mars 2020, notre association s'est mobilisée pour porter vos préoccupations, répondre à vos interrogations et vous informer au quotidien sur les évolutions de cette crise. Nos nombreux échanges avec le Gouvernement ont permis d'alerter sur les spécificités de nos villes moyennes.

Désormais, il nous faut être au rendez-vous de la relance. Une relance qui devra inévitablement s'appuyer sur la transition écologique et ne devra laisser personne sur le bord du chemin. Les collectivités locales en seront un maillon essentiel, à la condition qu'on leur en donne les moyens. En effet, la crise a fragilisé des finances locales, déjà exsangues. Sur ce point, nous poursuivons les discussions avec l'exécutif.

En 2021, faisons le pari de la proximité et de l'innovation locale. Nos villes ont de l'avenir et c'est collectivement que nous relèverons tous ces défis !

ÉDITOS

L'année 2020 aura été pleine de défis pour les Maires et leurs collectivités. Je veux à ce titre féliciter de nouveau les maires élus ou réélus à l'occasion des élections municipales. Je veux également vous remercier de votre confiance renouvelée en octobre dernier en me reconduisant dans mes fonctions de Présidente de *Villes de France*. Vous pouvez compter sur ma mobilisation sans faille au service des villes moyennes et de leurs territoires.

Au cours de cette crise inédite, *Villes de France* a adapté son organisation pour répondre à l'ensemble de vos demandes en alertant, en cas de besoin, le Gouvernement et en étant force de propositions à l'égard des pouvoirs publics que ce soit sur le confinement, la stratégie de déconfinement, le plan de relance, le commerce de proximité ou la stratégie de vaccination...

Nous avons répondu présent à toutes les instances de dialogue pour porter votre voix, celle des adhérents de *Villes de France*, toujours plus nombreux à nous rejoindre. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui, à mes côtés et à ceux de Jean-François Debat, représentent notre association lors de ces multiples rencontres.

La crise sanitaire a démontré, s'il en était encore besoin, le rôle central du Maire comme acteur de proximité et de confiance capable de fédérer les énergies. Comme en atteste le Baromètre des Territoires « *Villes de France* – ANCT- Banque des territoires », les villes moyennes ont retrouvé une nouvelle attractivité, et sont une réponse aux nouvelles aspirations des français.

L'année 2021 sera celle du retour à une vie plus normale grâce à l'arrivée de la vaccination, et doit nous permettre d'accélérer encore cette dynamique pour nos bassins de vie. *Villes de France* continuera d'être à vos côtés pour porter cette relance par les territoires.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bilan d'activités 2020, reflet du dynamisme des *Villes de France* !



Caroline Cayeux

Maire de Beauvais
Présidente de la CA du Beauvaisis
Présidente de *Villes de France*

LES CHIFFRES CLÉS EN 2020

300
INTERCOMMUNALITÉS

28 ÉLUS AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

600
VILLES

9 GROUPE DE TRAVAIL
THÉMATIQUES

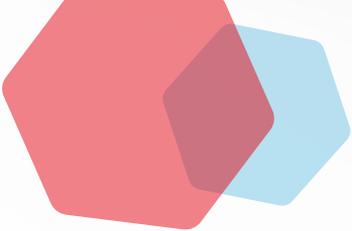
25 MILLIONS
D'HABITANTS

25 PARTENAIRES

14 COMMUNIQUÉS
DE PRESSE

11 MEMBRES DU GOUVERNEMENT
DONT LE PREMIER MINISTRE
RENCONTRÉS EN AUDIENCE

45 NUMÉROS D'ONDES
URBAINES PUBLIÉS



LES 10 RAISONS D'ADHÉRER À *VILLES DE FRANCE*

- 1** - Intégrer un réseau national d'élus pluralistes partageant une ambition commune au service des villes moyennes et leurs intercommunalités
- 2** - Porter vos préoccupations aux plus hauts sommets de l'État à l'occasion d'audiences avec les membres du Gouvernement
- 3** - Défendre les intérêts de vos villes auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat lors des débats et des auditions parlementaires
- 4** - Bénéficier d'une représentativité au sein des instances publiques de décisions et de concertation (Conférence nationale des territoires, Comité des finances locales, CNEN,...)
- 5** - Échanger au sein des groupes de travaux thématiques autour des bonnes pratiques sur les territoires
- 6** - Être informé sur l'actualité et les enjeux de vos villes par une newsletter hebdomadaire et des publications régulières
- 7** - Rencontrer les élus et les acteurs de votre environnement lors d'événements dédiés (Congrès annuel, Rendez-vous de l'intelligence locale...)
- 8** - Accéder à nos partenaires qui s'engagent pour le développement local
- 9** - Favoriser la connaissance de vos équipes à travers le réseau informel des directeurs de cabinet
- 10** - Apporter une dimension nationale aux problématiques locales et valoriser les villes moyennes grâce à un lien privilégié avec les médias

Sans oublier l'appui d'une équipe dynamique pour répondre à toutes vos interrogations

VILLES DE FRANCE DANS LES MÉDIAS

Promotion des villes moyennes, réaction aux sujets d'actualité, prise de position, partage des publications, toute l'année *Villes de France* apparaît dans les médias pour communiquer à l'échelon national.

En s'appuyant sur la presse écrite et audiovisuelle, notre association offre une visibilité aux actions menées par les élus du réseau.





Jean-François Debat
@JFDebat

Retrouvez mon intervention ce matin à 7h20 sur @RTLFrance avec #YvesCalvi évoquant l'actualité #deconfinement #11Mai @villes2fr



2550 vues · Par RTL France

08:34 · 28/04/2020 · Twitter for iPhone



Communiqué

Mardi 21 octobre 2020

Précisions nos communiés de centre-ville

Monsieur, madame, le Président de la République a annoncé les nouvelles mesures prévues le 11 mai 2020.

En effet, ces mesures ont regroupé les villes de 20 000 à 100 000 habitants (intercommunalités, regroupés les communes de moins de 20 000 habitants) et certains des plus importants de centre-ville. Il est important de noter que le retour à l'école se fera sur la base du volontariat à partir du 11 mai 2020.

En effet, ces mesures ont regroupé les villes de 20 000 à 100 000 habitants (intercommunalités, regroupés les communes de moins de 20 000 habitants) et certains des plus importants de centre-ville. Il est important de noter que le retour à l'école se fera sur la base du volontariat à partir du 11 mai 2020.

Communiqué

Lundi 4 mai 2020

Connexion des collectivités aux élus de l'Etat

Après la diffusion de nos derniers communiqués par le 11 mai 2020 et le lancement de nos actions de communication, les collectivités ont pu se connecter aux élus de l'Etat. Il est important de noter que le retour à l'école se fera sur la base du volontariat à partir du 11 mai 2020.

Communiqué

Lundi 4 mai 2020

Reouverture des écoles : Villes de France appelle à la définition d'un cadre national précis

Après la diffusion de nos derniers communiqués par le 11 mai 2020 et le lancement de nos actions de communication, les collectivités ont pu se connecter aux élus de l'Etat. Il est important de noter que le retour à l'école se fera sur la base du volontariat à partir du 11 mai 2020.

Les communiqués de presse :
Ils sont envoyés aux journalistes et rédactions ainsi qu'à notre réseau d'adhérents afin de faciliter une diffusion à l'échelon local. En 2020, 14 communiqués de presse ont été rédigés.

LES FAITS MARQUANTS EN 2020

6 janvier : *Villes de France* publie son « guide du maire-candidat en partenariat avec le cabinet Claisse Associés

21 janvier : Cérémonie des vœux 2020 de *Villes de France* au siège de la MNT en présence de Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales



1^{er} février : Bastien Régnier est nommé Directeur général de *Villes de France*

6 février : Une délégation de *Villes de France* rencontre Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, sur le projet de loi 3D

2 mars : *Villes de France* publie un communiqué « les collectivités auprès de l'État » relatif à la crise sanitaire

5 mars : Frédéric Valletoux, Maire de Fontainebleau, représente *Villes de France* à la réunion inter-associations d'élus sur la crise sanitaire



15 mars : 1^{er} tour des élections municipales

23 mars : 1^{ère} visioconférence hebdomadaire du Conseil d'administration de *Villes de France* au sujet de la gestion de la crise sanitaire

24 mars : Visioconférence d'Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, avec les associations d'élus pour faire un point sur la continuité du service public dans les collectivités locales

2 avril : Xavier Bonnefont, Maire d'Angoulême, représente *Villes de France* au Conseil des territoires pour la culture autour de Franck Riester, Ministre de la Culture

3 avril : Le bureau de *Villes de France* échange avec le Cabinet du Premier ministre pour faire le point sur la situation sanitaire

7 avril : Échanges entre Caroline Cayeux et Jean-René Cazeneuve, Président de la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale, sur l'impact financier de la crise sanitaire sur les collectivités

9 avril : Jean-François Debat représente *Villes de France* à la table-ronde entre le Gouvernement et les associations d'élus sur l'engagement des collectivités dans l'approvisionnement et l'achat des masques

23 avril : Caroline Cayeux participe à la visioconférence des présidents d'associations d'élus autour du président de la République



Jean-François Debat est entendu par la Cour des comptes sur le rapport annuel sur les finances publiques locales

29 avril : Caroline Cayeux participe à la réunion des présidents d'associations d'élus autour du Premier ministre pour évoquer la crise sanitaire

5 mai : Audition de Caroline Cayeux et Jean-François Debat par la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale dans le cadre de la mission sur l'impact de la Covid-19 sur les finances locales

14 mai : *Villes de France* participe au comité exécutif interministériel Action Cœur de Ville

25 mai : Denis Thuriot, Maire de Nevers, représente *Villes de France* au comité de pilotage Numérique avec les Ministres Jacqueline Gourault et Agnès Pannier-Runacher

27 mai : Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Maire d'Albi, représente *Villes de France* lors d'une réunion sur l'organisation du 2nd tour de l'élection municipale autour de Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur



29 mai : Caroline Cayeux et Jean-François Debat assistent à la réunion consacrée aux finances locales menée par le Premier ministre

2 juin : Le Conseil d'administration reçoit le préfet Yves Le Breton, Directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

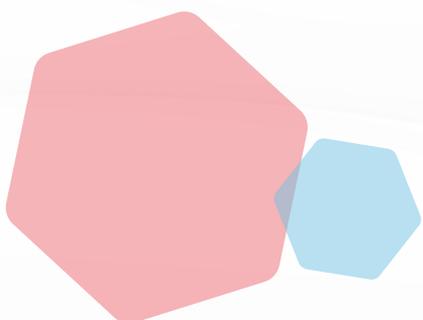
4 juin : *Villes de France* publie sa contribution « Pour une relance des villes moyennes »

8 juin : Olivier Gacquerre, Maire de Béthune, représente *Villes de France* au comité de pilotage interministériel sur les tiers-lieux

12 juin : Jérôme Baloge, Maire de Niort, représente *Villes de France* lors d'une rencontre avec Julien Denormandie, Ministre chargé de la Ville et du Logement, sur le dispositif « Vacances apprenantes »

19 juin : Isabelle Le Callennec, Maire de Vitré, représente *Villes de France* dans le cadre du Ségur de la Santé

28 juin : 2nd tour des élections municipales



8 juillet : Echanges entre Caroline Cayeux et Stéphane Pallez, PDG du groupe FDJ, sur les enjeux post-crise dans les territoires

11 juillet : Caroline Cayeux participe à la 1^{ère} réunion du Premier ministre Jean Castex avec les associations d'élus

16 juillet : Lancement de l'Observatoire de l'Enseignement supérieur de *Villes de France* en partenariat avec Spallian

28 juillet : Jean-François Debat participe à une réunion autour de Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, consacrée au plan de relance et aux impôts de production

29 juillet : Frédéric Leturque, Maire d'Arras, représente *Villes de France*, lors d'une rencontre avec la convention citoyenne en présence des Ministres Barbara Pompili et Jacqueline Gourault

2 septembre : Visioconférence de rentrée du Conseil d'administration de *Villes de France*

8 septembre : Ouverture des rencontres nationales Action Cœur de Ville et présentation de la 2^{nde} édition du Baromètre des Territoires de *Villes de France*



15 septembre : Denis Thuriot, Maire de Nevers, représente *Villes de France* lors d'une réunion

de concertation avec Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique, sur France Relance et l'inclusion numérique

15 septembre : Caroline Cayeux rencontre Joël Giraud, Secrétaire d'Etat à la Ruralité, pour évoquer les enjeux de la ruralité dans les intercommunalités des villes moyennes

16 septembre : Echanges entre Caroline Cayeux et Roselyne Bachelot, Ministre de la Culture, autour des enjeux culturels dans les villes moyennes

30 septembre : Temps d'échange entre Caroline Cayeux et Sarah El Hairy, Secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement, au sujet du service civique et des associations dans les villes moyennes

8 octobre : A l'issue de l'Assemblée générale de *Villes de France*, Caroline Cayeux et Jean-François Debat sont respectivement réélus présidente et président délégué



20 octobre : Caroline Cayeux et Jean-François Debat participent à la rencontre Etat / collectivités autour du Premier ministre

4 novembre : Luc Bouard, Maire de La Roche-sur-Yon, représente *Villes de France* lors d'une table-ronde au Sénat sur la mise en œuvre territoriale du plan de relance

6 novembre : Jean-François Debat est auditionné par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur le commerce de proximité

10 novembre : Alexandre Cassaro, Maire de Forbach, représente *Villes de France* lors du Borders Forum sur la question transfrontalière

12 novembre : Frédérique Macarez, Maire de Saint-Quentin, représente *Villes de France* lors d'une réunion sur la gestion de la crise sanitaire dans les collectivités territoriales autour d'Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques



14 novembre : Caroline Cayeux participe à la présentation du livre blanc de la sécurité intérieure en présence de Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur

20 novembre : Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Maire d'Albi, représente *Villes de France* lors d'échanges avec les Ministres Jacqueline Gourault et Brigitte Bourguignon sur l'accompagnement des personnes âgées en période de crise sanitaire

24 novembre : Echanges constructifs entre le bureau de *Villes de France* et Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, pour échanger sur la situation des commerces

25 novembre : 1^{ère} réunion du groupe de travail Transition écologique animé par Jérôme Baloge, Maire de Niort

26 novembre : Caroline Cayeux s'entretient avec Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué chargé des Transports, pour évoquer les projets de mobilité et les mesures de relance nécessaires pour les villes moyennes

27 novembre : Echanges entre Caroline Cayeux et Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pour évoquer l'enseignement supérieur dans les villes moyennes

28 novembre : 1^{ère} réunion du groupe de travail Sécurité & Prévention co-présidé par Frédérique Macarez, Maire de Saint-Quentin, et Luc Carvounas, Maire d'Alfortville

4 décembre : Jean-François Debat représente *Villes de France* lors des échanges interministériels avec les associations d'élus sur les finances locales

8 décembre : Le groupe de travail Action Cœur de Ville & Commerce se réunit sous la présidence de Caroline Cayeux avec la présence d'Alain Griset, Ministre délégué aux petites et moyennes entreprises

10 décembre : Jean-François Debat représente *Villes de France* lors d'une table-ronde au Sénat sur l'ancrage territorial de la sécurité intérieure



18 décembre : Jean-François Debat représente *Villes de France* à la présentation de l'avant-projet de loi 4D en présence de Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales



The background features light gray wavy lines and several semi-transparent hexagons in light blue and light red. A red horizontal line is positioned below the text.

VILLES DE
FRANCE
EN ACTION

SPÉCIAL COVID-19



Identification et diffusion des bonnes pratiques

Durant cette période, *Villes de France* a identifié et diffusé les bonnes pratiques mises en œuvre durant la crise dans les collectivités de son réseau.

Contribution aux concertations

Continuité des services publics locaux, règles de fonctionnement dans la fonction publique territoriale, urbanisme, impacts budgétaires...

Villes de France a participé à de nombreuses concertations avec les pouvoirs publics.



Mise en place d'un dispositif spécial « Covid-19 »

- Une adresse mail dédiée : covid19@villesdefrance.fr pour réceptionner toutes vos interrogations liées à cette situation ;
- Un onglet spécifique (www.villesdefrance.fr/covid19) sur notre site internet où vous pourrez consulter l'ensemble des documents administratifs (décrets, protocoles...) ainsi que des notes d'information ;
- Un groupe WhatsApp à destination des directeurs de cabinet pour renforcer notre réactivité et fluidifier le partage d'informations avec vos équipes.

DES PROPOSITIONS FORTES PORTÉES PAR L'ASSOCIATION



Pour préserver les commerces de centres-villes

Plan d'urgence pour le centre-ville, propositions de relance du programme Action Cœur de Ville, élaboration d'une charte Covid-Responsable pour rouvrir les commerces, ... *Villes de France* s'est mobilisée sur ce sujet qui fait l'âme des cœurs de ville.



Sur la stratégie sanitaire

Déconfinement, complémentarité Etat/Collectivités, stratégie de vaccination.



Pour un plan de relance territorialisé

Dès le mois de juin, *Villes de France* a publié sa contribution pour une relance par les villes moyennes en appelant à une vraie territorialisation du plan de relance.



Au Ségur de la Santé



COMMERCE & CENTRE-VILLE

À mi-parcours, Villes de France a demandé l'actualisation du programme selon trois principes : souplesse pour éviter de rigidifier le dispositif dans des processus administratif, redimensionnement pour élever les moyens au regard des nouveaux besoins de l'après-crise Covid-19 et réorientation pour placer les villes concernées au centre d'une sur une transition écologique approfondie. Notre association a plaidé aussi le maintien du Programme jusqu'en 2026, soit la fin du mandat municipal.

Mobilisation pour les commerçants

Notre association a été particulièrement active pour l'aide apportée aux commerçants en 2020. Pour Villes de France, il était essentiel de travailler à définir les conditions d'ouverture les plus optimales en lien avec les fédérations professionnelles. Villes de France a travaillé en ce sens, et a été force de propositions pour permettre aux commerçants de continuer à exercer leurs activités. Villes de France a notamment proposé la mise en place d'une charte de bonnes pratiques sanitaires « CoVi-Responsable » en novembre 2020 pour une réouverture anticipée des commerces avec un respect des consignes sanitaires. Les membres du bureau de l'association ont aussi rencontré régulièrement les membres du Gouvernement plus spécialement en charge du commerce, dont Bruno Le Maire et Alain Griset. En octobre, Caroline Cayeux a aussi alerté le Gouvernement sur le sujet de la multiplication des méga-plateformes logistiques et le déploiement parfois agressif du tout en ligne. Villes de France a évoqué sa perplexité face au caractère discutable de ce phénomène aussi bien d'un point de vue environnemental ou sociétal que du point de vue de la concurrence loyale entre les acteurs (commerce physique et e-commerce).

Le 24 novembre 2020, le Conseil d'administration de Villes de France échange avec Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance sur la situation des commerces



Nécessité d'un plan d'urgence

Les confinements et le couvre-feu, avec son lot de fermetures de commerce de centre-ville, de suspension des activités culturelles et touristiques, a eu de lourdes conséquences pour la dynamisation des centres-villes des villes moyennes. L'habitude contractée massivement de faire appel au commerce en ligne par les usagers ces dernières semaines s'est accentuée. *Les maires de notre réseau ont été quotidiennement confrontés à la situation des gérants des boutiques, des bars, des restaurants, et ou des « commerces non essentiels » fermés dans les centres-villes.* Dans ce contexte économique alarmant, Villes de France a plaidé dès le 6 avril 2020 pour la mise en place avec l'État d'un « *Plan d'urgence pour le commerce de centre-ville dans les territoires Action Cœur de Ville* », complémentaire des mesures générales de soutien aux entreprises annoncées au début du confinement.

Des villes toujours attractives

Parmi les surprises du confinement, l'attractivité des villes moyennes s'est accrue pour de nombreux français. Réalisée à la sortie de cette période de confinement marquée par l'essor du télétravail, l'édition 2020 du Baromètre des Territoires de *Villes de France* a été présentée le 8 septembre lors de la 3ème « Rencontre nationale Action Cœur de Ville » en présence de près de 400 participants venus à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine (à l'invitation du ministère de la Cohésion des territoires et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). Ce Baromètre, fondé sur un sondage de l'IFOP, en partenariat avec l'ANCT et la Banque des territoires, a montré un réel engouement des Français pour les villes moyennes dans le contexte de crise sanitaire. Environ 400 000 habitants de grandes villes pourraient décider de s'y installer, ce qui implique de nombreux enjeux en termes d'aménagement du territoire.

- Près d'un actif sur quatre habitant les grandes villes est prêt à déménager de son logement actuel
- 84% des français préfèrent vivre dans une ville moyenne plutôt que dans une grande métropole
- Les villes moyennes sont perçues comme étant les plus aptes à s'adapter aux défis du changement climatique

Un programme qui s'est renforcé

Pas moins de 2,1 milliard d'euros avait déjà été mobilisés pour le programme à la fin 2020, et plus de cinq milliards le seront d'ici 2022. En 2020, de nombreuses Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) ont été engagées, et un milliard de dotations supplémentaires a été annoncé par l'État pour accompagner les villes sur l'aide aux commerces, particulièrement éprouvés par la crise de la covid. Cette année a été l'occasion pour de nombreux adhérents de créer des foncières commerciales, d'accompagner le recrutement de managers de centre-ville, d'accélérer la digitalisation des commerces et le développement des circuits-courts ; de réaliser les projets de requalification des centres-villes ; de soutenir la rénovation thermique des équipements publics (notamment des écoles) ; et de débloquer des opérations de rénovation urbaines grâce à la mise en place du fonds friches. Dans ce contexte foisonnant, Jean-François Debat, Président délégué de *Villes de France*, a en particulier participé aux Comité exécutif (Comex) du Programme Action Cœur de Ville, présidé par la ministre de la Cohésion des Territoires. En complément, notre association a aussi été associée au lancement du programme « Petites Villes de Demain », piloté par l'ANCT, le 3 juillet et le 28 septembre, qui vise à donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire au sein de leur intercommunalité respective.



10 Propositions fortes de Villes de France

- Création d'un « FISAC » amélioré visant à soutenir certaines opérations commerciales ;
- Création d'un dispositif d'accompagnement financier et technique pour permettre aux commerces de proximité d'accéder à la vente en ligne ;
- Dans le cadre des opérations de requalification foncière d'un îlot : prise en charge du déficit de l'opération dans les territoires ACV ;
- Création d'un fonds de soutien à la transition écologique des villes en lien avec les CRTE pour participer à la rénovation qualitative des bâtiments publics et au renouvellement des flottes en véhicules propres ;
- Massification des aides à la rénovation qualitative des bâtiments et du patrimoine ;
- Mieux doter et consolider l'ANAH ;
- Ouverture temporaire aux sociétés d'archéologie privées de la possibilité de répondre aux appels d'offres pour les diagnostics d'archéologie préventifs ;
- Extension du dispositif « Denormandie » à la démolition reconstruction en centre-ville ;
- Réaffectation des contrats de projets État-Région et Fonds européens sur les projets des villes ;
- Consolidation dans la durée du dispositif « Malraux » de rénovation patrimoniale des cœurs de ville.

Un séminaire de travail dédié au programme

Villes de France a intensifié sa réflexion sur l'avenir d'ACV à l'occasion d'un séminaire de travail en visioconférence le 9 décembre, présidé et animé par Caroline Cayeux, avec plus d'une centaine de participants élus et directeurs de programmes issus des villes membres. Après avoir échangé avec la « Mission Action Cœur de Ville » de l'ANCT et la Banque des territoires, ce premier séminaire de travail du mandat 2020-2026 s'est conclu avec une intervention du Ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, Alain Griset. Parmi les grandes lignes de la stratégie à venir pour le programme : adapter l'action de l'État aux réalités et spécificités territoriales pour mener des projets propres aux territoires ; renforcer la boîte à outils à disposition des collectivités pour mener à bien ces projets ; et mettre concrètement en œuvre le principe de « zéro artificialisation nette » au sein des territoires, avec notamment la création des opérations de revitalisation du territoire vertes.

Prolonger la durée d'Action Cœur de Ville jusqu'en 2026

Pour la troisième année, après les « Rencontres Action Cœur de ville ACV » de Poitiers en 2018 et d'Arras en 2019, la Banque des Territoires a réuni les élus du programme le 15 décembre dernier pour une matinée de travail. Au nom de l'association, Caroline Cayeux a estimé pertinent en particulier de prolonger la durée d'Action Cœur de ville, en augmentant les moyens dédiés, jusqu'à la fin du mandat en 2026 (et non en 2022 comme été prévu initialement) pour donner tout de suite de la visibilité à long-terme. Ensuite, cette nouvelle édition des rencontres ACV, divisée en séquences thématiques, a permis de valoriser des exemples locaux en matière de développement commercial ou d'innovation au service des centres-villes, Notons que cet événement a été l'occasion de diffuser l'édition spéciale de « Localtis Mag » en partenariat avec *Villes de France*.



Caroline Cayeux introduit
3^{ème} édition 2020 des
Rencontres Action Cœur
de Ville de la Banque des
Territoires

FINANCES & FISCALITÉ

En 2020, les finances locales ont été impactées par un double effet : une baisse des recettes fiscales et tarifaires liés au confinement et une hausse des dépenses par les réponses immédiates des villes et de leurs intercommunalités pour faire face à la crise sanitaire. Villes de France a poursuivi de nombreux travaux et est intervenue à plusieurs reprises (ministères, Parlement, Cour des Comptes...) lors de cette crise, mais aussi et surtout, sur la nécessaire préservation des équilibres pour les villes moyennes et de leurs intercommunalités.

Une évaluation de l'impact de la crise Covid-19 à poursuivre

En 2020, les villes moyennes ont bénéficié d'une fiscalité directe locale globalement moins dynamique qu'au niveau national (croissance de CVAE, CFE, bases ménages...), et de charges de centralité plus élevées que la moyenne nationale, du fait de la présence d'équipements structurants (écoles, crèches, infrastructures culturelles et sportives...).

La privation volontaire en 2020 de petites redevances, recettes de stationnement, ou droits de place, de même que les exonérations de TLPE, a été supportable pour maintenir un équilibre fragile au niveau des recettes. En 2021, l'érosion des ressources risque d'être moins facilement gérable dans le bilan budgétaire, si à cela s'ajoute la privation de la dynamique des ressources fiscales directes, cette fois-ci venant de l'Etat.

**Fiscalité
2020 : des produits
fonciers en progression de
près de 2%**

Au niveau de la fiscalité en 2020 (sur une centaine de villes moyennes analysées), il apparaît que les Villes de France et leurs intercommunalités ont fait part d'une très grande modération fiscale (en dépit d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de foncier qui est passé de +2,2% en 2019 à + 1,2% cette année).

90% des collectivités analysées ont laissé leur taux de foncier bâti inchangé, et 10% l'ont baissé (de l'ordre de - 1% en moyenne en 2020).

L'évolution des produits de foncier bâti dans les villes de France se situe à +1,9% en 2020.

Villes de France a activement participé aux travaux de la Mission du Député Jean-René Cazeneuve visant à évaluer l'impact de la crise sur les finances locales.

Il existe une réelle inquiétude des élus sur la réforme de la TH ou les impôts de production ; inquiétudes ravivées par l'absence de garanties sur le maintien de la progressivité de ces ressources (ces cinq dernières années, l'évolution des produits de TH a toujours été supérieure à +2% par exemple, il n'en sera pas de même avec le PSR).

Sans relance ambitieuse et soutien financier significatif en direction du secteur local en 2021, les deux prochaines années risquent de voir une contraction importante des programmes d'équipements nouveaux voire de rénovation, ce qui impactera la relance.

Les collectivités ont besoin de visibilité budgétaire, aussi *Villes de France* a rappelé sa proposition d'une loi de finances spécifique aux collectivités locales.

La baisse d'un peu plus de 10 milliards d'euros liés aux impôts de production (CVAE – CFE) est d'autant plus préjudiciable qu'elle va pénaliser les territoires industriels en termes de dynamique fiscale, et par conséquent fragiliser un peu plus les territoires des *Villes de France*, qui ont un secteur secondaire plus important dans leur tissu économique qu'au niveau national.

Les points de vigilance de *Villes de France* :

- Garantir aux collectivités la possibilité de conserver, dans la durée, les moyens d'investir au niveau local en leur attribuant une garantie d'évolutivité de toutes leurs ressources fiscales dans le temps ;
- Organiser pour 2021 une priorisation des fonds étatiques sur les projets cœur de villes (prolonger le dispositif ACV à la fin de la mandature municipale) et accélérer la consommation réelle des crédits (notamment les 570 millions de DSIL supplémentaires et le milliard consacré à la relance de la transition énergétique) ;
- Orienter massivement les contrats de projets, et les fonds européens en priorité sur la relance notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'habitat (acté en pratique, mais échéances régionales...)
- Remédier à l'indispensable équilibre financier des réseaux de transports urbains, en travaillant à une compensation du versement mobilité fortement impacté par la crise.

Le foncier bâti en 2020 dans les Villes de France :

Dans le cadre de son observatoire des finances, Villes de France a estimé que les évolutions concernant les bases de taxe foncière bâtie (TFB) dans les Villes de France sont, en 2020, très légèrement favorables et progresseraient de +0,7% en réel (évolution physique).

Cela entraîne une progression prévisionnelle des ressources de TFB de +1,9% en 2020 qui est essentiellement due à l'effet actualisation des bases, mais aussi à l'évolution à la baisse du taux de TFB dans les villes moyennes.

- *Les bases nettes d'imposition de TFB atteignent 1 470€/ habitant, permettant aux villes de bénéficier d'une recette de taxe foncière bâtie de 382€/ habitant ;*
- *Le taux moyen de foncier bâti est quant à lui en très légère baisse (-30 points) 26,37% par rapport à 2019, (nb 26,71% en 2019 sur le même échantillon et un taux moyen national de 21,59%), et sert désormais de seule variable d'ajustement fiscale.*

MOBILITÉS

Les agglomérations des Villes de France jouent un rôle essentiel dans la chaîne des déplacements. Concernées comme les métropoles par les enjeux de mobilité durable, les décideurs publics de ces territoires doivent pourtant adapter – et à plus forte raison depuis la crise sanitaire - leurs réponses aux contextes particuliers de ces bassins de vie. La question du positionnement des villes moyennes dans l'armature de la chaîne des transports est en effet essentielle.

Maintenir l'équilibre financier des autorités organisatrices

A ce jour, ni les pertes de recettes des Autorités Organisatrices de Mobilité (de 20 à 30% pour 2020), ni la chute prévisible du versement mobilité - dont l'effet à la baisse est attendu principalement en 2021 - ne font l'objet de compensations aux collectivités locales. Sans corrections de ces déséquilibres, des risques de défaillance pour les petits réseaux, ou pour les plus grands réseaux qui seraient très fortement endettés sont possibles, une réduction conséquente de l'offre de transport publique est également à prévoir.



Pour favoriser la relance, *Villes de France*, a proposé une série de mesures destinées à soutenir et relancer l'activité économique des villes moyennes et agglomérations non-métropolitaines qui irriguent un bassin de vie périurbain et rural.

Le confinement a renforcé cette évidence, de même que le Baromètre des Territoires qui a été réalisé durant la même période, comme « Ville à la campagne », elles répondent aux aspirations qui s'expriment de plus en plus fortement : environnement préservé, qualité de vie, tranquillité mais aussi services de proximité, enseignement supérieur et tissu économique comportant davantage de TPE/PME.

Développement du télétravail, amélioration de l'habitat et foncier accessible, cadre de vie... Autant d'arguments en faveur de l'installation des actifs dans les villes moyennes. Les mobilités constituent un levier en matière de lutte contre la fracture territoriale, mais sont aussi un investissement d'avenir en faveur de la transition écologique.

Parmi les points de vigilance que *Villes de France* maintient à ce jour en termes d'impacts financiers, figure l'indispensable équilibre financier en 2021 des réseaux de transports urbains.

Assurer l'équilibre financier des réseaux dans la durée en travaillant à une compensation du versement mobilité fortement impacté par la crise.

Lancer un plan de soutien à la régénération du réseau ferroviaire secondaire (trains TET et petites lignes) ; aujourd'hui, les *Villes de France* disposent certes d'un réseau routier dense, mais il y a des territoires qui peuvent être fragilisés faute d'une desserte ferroviaire suffisante ou en forte attrition.

Villes de France estime que les transports du quotidien ne doivent pas se résumer à quelques relations grande vitesse de métropoles à métropoles, et à un rabattement organisé autour de « petites lignes » au niveau de la province.



Le 25 novembre 2020, Caroline Cayeux, Présidente de Villes de France, rencontre Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué chargé des Transports, pour évoquer les projets de mobilité et les mesures de relance nécessaires aux villes moyennes

SANTÉ

L'organisation territoriale du système de santé est un sujet central, sur lequel les élus locaux alertent depuis plusieurs années quant à la difficulté croissante d'accès aux soins. La crise du Covid-19 a mis en exergue les problèmes auxquels font face les villes moyennes et les territoires périurbains et ruraux qui composent leurs agglomérations : manque de médecins tant généralistes que spécialistes et de professionnels de la santé ; difficultés d'accès au système de santé, à la qualité et à la continuité des soins ; ennuis logistiques ; manque de concertation avec les élus locaux...

Un besoin de médecins spécialistes

Villes de France, en partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Banque des Territoires, a publié en septembre la 2^{ème} édition de son Baromètre des Territoires. En dépit d'un accès aux soins de proximité jugé positivement chez les habitants des villes moyennes (73% de satisfaits), le décalage reste important avec les villes de plus de 100 000 habitants (91% de satisfaits dans les grandes villes). De même, le jugement des habitants des villes moyennes est plus tranché concernant la facilité d'accès aux médecins spécialistes (seulement 61% contre 82% pour les sondés des grandes villes).

La participation au groupe contact « Ma Santé 2022 »

Dans le cadre de ses relations avec le Ministère de la Solidarité et de la Santé, Villes de France participe aux réunions du groupe contact « Ma Santé 2022 » avec les associations d'élus. L'occasion de faire le point sur le déploiement du programme dans les territoires.



Des propositions fortes effectuées dans le cadre du Ségur de la Santé

Le Ségur de la Santé est l'occasion de faire évoluer la stratégie nationale pour la santé en replaçant les territoires en son cœur tout en préparant l'avenir : vieillissement de la population, mais également attrait nouveau pour les villes moyennes, inscrivant ces sujets dans une problématique plus globale d'aménagement du territoire

Nos 12 propositions

- Créer des « Territoires prioritaires de santé », placés au même rang de priorité que les « quartiers prioritaires » de la politique de la ville. Un tel dispositif permettrait une meilleure identification des enjeux transversaux de l'accès aux soins (liés aux questions de cadre de vie, d'attractivité économique, de mobilité, etc.) et devrait ouvrir le droit à de nouveaux financements de l'État pour accompagner l'installation des médecins ;
- Sanctuariser la carte des hôpitaux de proximité en leur garantissant des moyens financiers et en personnel en révisant le modèle de financement des centres hospitaliers et de la permanence des soins ;
- Mettre fin aux baisses tarifaires et aux économies exigées des hôpitaux publics depuis des années et revoir drastiquement le modèle de tarification à l'activité ;
- Augmenter les rémunérations des soignants - y compris les médecins - pour conserver l'attractivité de l'hôpital public ;
- Élargir le dispositif de reprise de dette à l'ensemble des hôpitaux de proximité ;
- Réguler l'intérim médical ;
- Réaffirmer la place et le pouvoir de décision du maire dans les conseils de surveillance des centres hospitaliers en leur donnant un rôle décisionnel et non plus honorifique ;
- Réinterroger la gouvernance des Agences Régionales de Santé (ARS), accentuer leur lien avec les territoires et les élus locaux et renforcer la transparence dans l'attribution des financements ;
- Soutenir la création d'un conseil local de santé publique incluant le Maire, le Préfet, le Directeur général de l'ARS et les professionnels de santé (à l'image du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) ;
- Développer la pratique de mutualisation des praticiens hospitaliers dans les bassins de vie afin d'élargir l'accès aux soins via les Communautés professionnelles territoriales de santé et diffuser les bonnes pratiques en matière de CPTS ;
- Développer et accompagner tant techniquement que financièrement l'innovation en matière de télé-consultation, télé-médecine pour permettre l'accès à des expertises sur l'ensemble des territoires ; concept qui a fait ses preuves durant la crise sanitaire ;
- Inciter à l'expérimentation du concept de « responsabilité populationnelle » qui permet, par une étude des besoins en matière de santé d'un territoire, de proposer une offre de services accessibles, continus, globaux et de qualité en misant sur la prévention.

HABITAT & URBANISME

Malgré le contexte, le travail de *Villes de France* a été particulièrement actif sur le volet de l'habitat et de l'urbanisme grâce à un travail de réseau avec les professionnels et la coopération entre tous les niveaux de collectivités.

Dépasser la crise dans l'immobilier

Avec le confinement, la construction de logements a fortement baissé à la fin mai 2020, sur l'ensemble du territoire national. Si cette chute s'explique bien évidemment par la mise à l'arrêt de l'activité des entreprises et des artisans du bâtiment, elle a été aussi due à une diminution significative des permis de construire de mars à mai par rapport à l'année précédente sur la même période. Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires, a réuni à plusieurs reprises les associations d'élus (dont *Villes de France*) pour étudier les conséquences juridiques pour les collectivités territoriales de la suspension et de la révision des délais d'instruction des permis de construire, des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner. Les associations de collectivités (à travers une grande enquête flash en avril 2020) ont pu pointer les causes réelles des blocages éventuels. Surtout, cette étude a quantifié le service rendu par plus de 2 000 collectivités qui pour, nombre d'entre elles (70%), ont assuré une continuité de service dans le traitement de ces autorisations d'urbanisme, en dépit du contexte difficile.

Réseau des acteurs de l'habitat

Le Réseau des acteurs de l'habitat (dont est membre *Villes de France*) a organisé une webconférence sur le thème suivant « Syndic social et politiques locales de l'habitat » le 21 octobre 2020. L'activité de « syndic social » ou « solidaire » prend une ampleur croissante dans les métiers des organismes de logement social, et interpelle de plus en plus d'acteurs du secteur qui se sont interrogés sur ses contours précis avec plus de 160 organismes initiatives recensées à ce jour. Compte-tenu des conditions sanitaires, la journée « Quoi de neuf, acteurs ? » prévue le 18 novembre 2020 s'est transformée en deux « webinaires ». Frédéric Leturque, Maire d'Arras et Président de la Communauté Urbaine d'Arras, a participé pour *Villes de France* à la matinée consacré aux priorités politiques en matière d'habitat et aux contributions du secteur Hlm.

Programme de recherche sur la vente Hlm

L'Union sociale pour l'habitat (USH) et ses fédérations, en lien avec un large collectif d'acteurs du logement - dont notamment *Villes de France* - et de la recherche, ont lancé un appel à manifestation d'intérêt en direction des organismes Hlm, de leurs groupements, des associations régionales Hlm et des collectivités locales. Les acteurs des territoires ont été appelés à prendre part au programme de recherche sur la vente Hlm déployée sur les années 2020-2022. L'objectif a consisté à fonder une expertise collective et informée capable d'évaluer les dispositifs à l'œuvre et de proposer d'éventuelles mesures complémentaires en termes de politique publique. *Villes de France* a ainsi participé à la sélection des candidats retenus le 6 mai 2020.

Organismes HLM et centres-villes

L'USH a aussi associé notre association à l'organisation le 17 décembre de l'une de ses « Journées professionnelles » consacrée au rôle des organismes Hlm dans la mise en œuvre des projets. Frédéric Leturque, représentant *Villes de France*, a été sollicité pour faire une introduction de cette journée avec Emmanuelle Cosse, Présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat. Il s'agissait de mieux valoriser l'offre d'habitat des centres-villes dans le cadre du programme par une gamme élargie de produits : accession à la propriété, locatif, résidences spécifiques pour étudiants, jeunes actifs ou personnes âgées. En effet, plus d'un 1,6 million de logements sociaux et 395 organismes situés dans les agglomérations des villes retenues dans ACV, le Mouvement Hlm reste un acteur incontournable pour la mise en œuvre des projets de revitalisation des cœurs de villes.

Le « fonds Friches »

La Présidente de *Villes de France* a mobilisé les adhérents en novembre 2020 lors du premier appel à projets pour le fonds Friches, doté de 40 millions d'euros sur deux ans. Ce fonds disposait en effet d'une enveloppe globale significative de 300 millions et l'ambition de contribuer à la trajectoire « zéro artificialisation nette », sachant que la priorité a été donnée « aux projets situés sur des territoires où le marché fait défaut, ainsi que dans des collectivités engagées dans les programmes Action cœur de ville (ACV), Petites Villes de demain (PVD) ou Territoires d'industrie.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur et l'offre de formation de proximité sont devenus des enjeux majeurs pour les villes moyennes et leurs intercommunalités. Disposer d'une offre de formation supérieure permet aux étudiants de bénéficier de conditions optimales pour leur réussite scolaire tout en restant sur leurs territoires. C'est également un atout pour les entreprises locales qui disposent d'un véritable vivier de compétence. Villes de France défend activement le développement d'une offre de formation supérieure, accessible à tous, en adéquation avec les besoins économiques des territoires.

L'Enseignement supérieur, facteur d'attractivité des villes moyennes

Les villes moyennes et leurs intercommunalités accueillent 20% de la population étudiante et sont le siège de 264 sites d'enseignement supérieur. Ce succès s'explique par l'engagement et l'investissement des élus locaux qui jouent un rôle essentiel pour créer les conditions d'un travail commun mobilisant tous les acteurs. Cette réalité a été exprimée le 27 novembre 2020 lors d'une audience entre Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieure, de la Recherche et de l'Innovation et une délégation de *Villes de France* menée par Caroline Cayeux et Frédérique Macarez, Maire de Saint-Quentin.



À cette occasion, les maires ont rappelé l'importance de l'inscription de l'enseignement supérieur dans le programme « Action Cœur de Ville ». Par le biais des pôles d'études supérieures, les villes moyennes bénéficient d'opportunités pour redynamiser leurs centres-villes. La revitalisation doit également s'appuyer sur la vie étudiante, par exemple le logement étudiant.



Fort de la dynamique impulsée par les programmes « Action Cœur de Ville » et « Territoires d'industrie » et dans un contexte de relance économique, le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) a lancé le 20 juillet 2020 la deuxième vague de son opération « Au cœur des territoires ». En 2019, 55 villes ont été lauréates du premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui permet de proposer des parcours de formation adaptés aux besoins réels des bassins d'emplois. Membre du comité de pilotage de cette opération, *Villes de France* soutient pleinement cette démarche qui constitue un véritable levier en matière de développement économique et de revitalisation.

Unies à travers le « bloc local ESR », les collectivités locales s'engagent en faveur de l'enseignement supérieur. Suite aux élections municipales, elles ont publié, en fin d'année 2020, le B.a.-ba de l'enseignement supérieur et de la recherche avec l'appui de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) et le soutien de la Banque des Territoires. Un guide à destination de tous les élus locaux qui souhaitent décrypter le monde de l'ESR. Cette initiative sera prolongée en 2021 avec notamment la publication de fiches thématiques assorti d'un cycle de webinaires ainsi que l'organisation d'une journée de formation à destination des présidents d'université.



En juillet 2020, Villes de France a lancé son observatoire de l'Enseignement supérieur en partenariat avec Spallian, PME française experte en data. Cet outil destiné aux élus vise à mieux visualiser et comprendre les relations entre l'offre et la demande en formation post-bac sur leur territoire. A travers un tableau de bord interactif, réalisé à partir des données publiées sur la plateforme Parcoursup, il offre un panorama global, exhaustif et précis. En effet, il est possible de cartographier l'offre de formation et de filtrer les résultats pour étudier un domaine en particulier.

SÉCURITÉ & PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Elu de proximité par excellence, le maire reste la pierre d'angle dans l'articulation de tous les dispositifs destinés à assurer la tranquillité des citoyens. Villes de France s'est saisie de cette question par l'intermédiaire de son groupe de travail dédié.

Villes de France s'inscrit dans le débat sur l'avenir des polices municipales

Constatant la plus-value évidente des polices municipales dans le « continuum » de sécurité des français (rôle de prévention, contacts avec la population permis par un accroissement continu des effectifs, missions communes avec les forces de l'ordre, renforcement de l'armement, généralisation de la vidéo-protection), les élus des *Villes de France* revendiquent pleinement les missions de tranquillité publique qui leur sont aujourd'hui dévolues.

Toutefois, ils s'inquiètent du délaissement par l'État de missions liées au « petit judiciaire », parfois dû au développement d'un certain sentiment d'impunité et à un traitement judiciaire erratique, et d'une diminution de la présence de terrain de la police nationale, à la faveur de l'extension des effectifs des polices municipales.

Au contact de la population, les polices municipales sont en effet - comme l'indique la Cour des Comptes dans son rapport sur le sujet - de plus en plus souvent sollicitées sur des « *missions relevant du bas du spectre de la sécurité publique* ». Au quotidien, les policiers municipaux, ont tendance à devenir le « *premier rideau d'intervention* » ; les forces de l'ordre pouvant alors apparaître comme une police de « *recours* » et non de secours. Le concours des villes et des polices municipales est ainsi par exemple régulièrement demandé par l'Etat pour la régulation des manifestations publiques, mais aussi pour interdire la circulation de personnes et de véhicules dans des lieux donnés, pour moderniser les connexions de réseaux de vidéo-protection dans les commissariats, sans réelles compensations financières.



Le 14 novembre 2020, Caroline Cayeux participe à la présentation du livre blanc de la Sécurité intérieure en présence de Gérard Darmanin, Ministre de l'Intérieur

Réunis en groupe de travail sur ces questions, les maires des *Villes de France* souhaitent certes disposer d'outils pour prévenir ou endiguer la délinquance sur leur territoire, mais ils en appellent à l'État pour clarifier la situation et fixer en quelque sorte la « ligne rouge », c'est d'ailleurs la conclusion qui ressortait du dernier « Panorama des polices municipales » publié au mois d'octobre 2020. Il est plus que jamais nécessaire d'indiquer le rôle respectif qui est dévolu aux polices municipales et aux forces de l'ordre, et de définir les missions qui leur sont communes.

Si l'Etat décide de conduire une politique d'encouragement vis-à-vis des polices municipales, dans l'esprit des lois de décentralisation, il doit s'engager de son côté, à réinvestir les missions d'intervention de la Police Nationale auprès de tous les citoyens et dans tous les territoires.

Ayant examiné le contenu de la proposition de loi pour une sécurité globale présentée en fin d'année, les maires et élus de *Villes de France* ont approuvé d'ailleurs globalement le contenu, comme l'expérimentation du développement des prérogatives des PM (un abaissement du seuil à 10 ou 15 policiers municipaux serait souhaitable), ainsi que toutes les mesures qui leur permettront de mieux faire face à la gestion quotidienne des petites incivilités (politique de contraventionnalisation renforcée et accès simplifié à certains fichiers).

5^{ème} Panorama des polices municipales : les chiffres marquants

- Les policiers municipaux des *Villes de France* sont de plus en plus fréquemment équipés d'armes létales. Dans 62% des cas (31 villes sur 50 répondantes), les policiers municipaux des *Villes de France* sont équipés d'armes à feu, au lieu de 50% au niveau national. Plusieurs villes dont les agents ne sont pour l'instant pas équipés d'armes de poing indiquent par ailleurs avoir une réflexion ou un projet d'acquisition en cours ;
- Les policiers municipaux armés disposent de plus en plus souvent de pistolets semi-automatiques chambrés en 9mm (calibre identique à celui utilisé par les forces de l'ordre) ;
- Plus des trois quarts des policiers municipaux des *Villes de France* disposent a minima d'armes non létales comme les pistolets à impulsion électrique (PIE) et les lanceurs de balle (LDB). Un doublement par rapport aux précédents panoramas ;
- Une utilisation de la géolocalisation et des caméras-piéton dans près d'une ville moyenne sur deux.

EUROPE & INTERNATIONAL

L'année 2020 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire et les soutiens aux plans de relance nationaux ainsi que les débuts du Brexit. Villes de France a mené une veille sur les opportunités apportées par l'Union Européenne pour les collectivités et poursuivi son travail d'influence sur la place des collectivités dans les budgets et politiques européennes.

Une Europe au chevet des États

La Commission européenne a accompagné les mesures d'urgence prises par les États membres. Fin 2020, le budget pluriannuel 2021-2027 de l'UE a été validé, via l'approbation du Parlement européen le 16 décembre. En outre, le nouvel instrument de relance Next Generation EU qui y est adossé et qui est doté de 750 milliards d'euros, se décompose à part égales entre subventions et prêts. Il reste dépendant du vote des parlements nationaux sur le nouveau système des ressources propres de l'UE. Entre la Covid, le Brexit et la complexité inhérente à ces négociations, le budget européen a fini par être adopté pour un montant de 1.074,3 milliards d'euros au prix de 2018. L'Union européenne a adopté la mise en place d'un endettement commun.

Défendre les collectivités dans la relance

Villes de France et d'autres associations de collectivités se sont mobilisées pour que les collectivités soient associées en tant qu'acteurs majeurs de la relance et de la construction de la résilience territoriale. Elles ont demandé davantage de visibilité sur la redistribution du plan de relance et notamment des 40 milliards provenant de l'Union européenne. Elles ont également fait part de leurs inquiétudes quant à l'Accord de partenariat en cours de préparation entre la France et la Commission européenne pour la période de programmation 2021 - 2027. En effet, le volet territorial de la politique de cohésion n'y était que trop peu présent. Elles ont souligné l'importance de prévoir pour chaque volet, les financements qui seront disponibles, et activer la logique du co-financement, dont les financements européens, et en particulier les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) de la politique de cohésion, tout en s'assurant de respecter l'interdiction du double financement pour une même dépense par des fonds européens.

Concertations sur l'Accord de partenariat

Villes de France a pris part à la concertation sur l'Accord de partenariat et salué les objectifs stratégiques et les choix politiques qui recouvrent les champs concernant les collectivités. L'association a soutenu particulièrement un renforcement des objectifs 1 (Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante) et 5 (Une Europe plus proche des citoyens). Villes de France a invité à intégrer les enjeux de pérennité des projets soutenus afin d'anticiper les conséquences de long-terme de la crise sanitaire. L'association a rappelé que les villes moyennes sont parmi les plus touchées car c'était déjà des territoires confrontés aux conséquences de la désindustrialisation et de l'éloignement des centres de décision. Ces territoires seront les territoires des relocalisations car les grandes villes n'ont plus d'espace pour accueillir de nombreuses nouvelles entreprises et les petites villes ne disposent pas des infrastructures nécessaires. Concernant l'objectif 5, Villes de France a soutenu l'enjeu du commerce et de la redynamisation des cœurs de ville afin que les efforts menés depuis quelques années ne soient pas anéantis par la crise.

Concernant le fonds de transition juste, Villes de France approuve les critères sélectionnés à savoir les émissions de CO2 (même s'il existe d'autres polluants) et la part significative d'emplois dans les secteurs industriels les plus polluants. Notre association a proposé de disposer en outre d'un fonds disponible en cas de fermetures d'entreprises polluantes dans d'autres territoires afin d'orchestrer une transition.



Parmi les actions, *Villes de France* a proposé d'accompagner les territoires s'appuyant sur une économie carbonée dans la transition en renforçant la recherche et le développement, en finançant la formation aux métiers de demain autour de la transition écologique, en facilitant l'implantation d'entreprises, en soutenant l'économie circulaire, l'économie de la proximité et en développant des plans de résilience et de spécialisation intelligente des territoires.

Mission 100 villes pour le climat

Villes de France a pris part à un groupe de travail avec le point d'information national « Ville » sur la future mission pour 100 villes engagées pour la neutralité climatique. Dans le cadre du futur programme Horizon Europe, cinq Missions ont été créées dans le but de renforcer le lien entre la recherche et l'innovation de l'Union Européenne, la société et les besoins des citoyens, avec une forte visibilité et surtout un impact fort et quantifiable. L'une d'entre elles porte sur le thème «100 Climate-neutral cities by 2030» avec l'ambition de soutenir, promouvoir et mettre en valeur 100 villes européennes dans leur transformation systémique vers la neutralité climatique d'ici 2030 et faire de ces villes des pôles d'expérimentation et d'innovation pour toutes les villes, menant ainsi sur le Green Deal européen et sur les efforts de l'Europe pour devenir climatiquement neutre d'ici 2050. Un appel à projet visant à sélectionner une centaine de villes pilotes européennes devrait voir le jour courant 2021.

Appel à projets européens EU City Facility pour des villes durables

La Commission européenne a lancé un appel à projet du nouveau dispositif Facilité européenne pour les villes. L'objectif de ce dispositif – lancé en février 2020 dans le cadre de la convention des maires pour l'énergie durable dédiée à l'investissement – est de faciliter la conception de plans d'investissement en matière d'énergie durable, leur financement et leur mise en œuvre dans des villes de toute l'Union européenne. Chaque collectivité

lauréate reçoit une aide forfaitaire de 60.000 euros, en plus d'un soutien technique et juridique. Trois autres appels à projets suivront entre 2021 et 2022. Avec ces quatre appels, la Commission ambitionne de développer 225 plans d'investissements afin d'enclencher au moins 320 millions d'euros d'investissements publics et privés.

Forum pour le développement durable

Dans des circonstances exceptionnelles liées à la Covid-19, la rencontre mondiale du « Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) » a été convoquée en juillet 2020 sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies (Ecosoc). Elle s'est tenue en ligne en juillet 2020, avec une réunion ministérielle réunissant les 193 États membres. *Villes de France*, qui dispose du statut consultatif spécial auprès des Nations Unies, a remis sa contribution préparatoire écrite en vue de ce Forum politique. De manière constante au sein de ces instances, *Villes de France* fait valoir l'implication déjà très conséquente des villes françaises et leurs agglomérations dans les stratégies locales du développement durable, et l'association a eu l'occasion de saluer la qualité du travail réalisé notamment par le PNUD et ONU-Habitat pour proposer des outils en ligne pour soutenir les acteurs locaux, tout en insistant sur la nécessité de continuer à valoriser davantage au sein des Nations Unies les bonnes initiatives locales reproductibles ailleurs. Enfin, *Villes de France* a réitéré sa demande d'une concertation préalable des associations représentants les collectivités locales dans chaque État devrait être systématique avant le dépôt des Examens Nationaux Volontaires des États membres auprès des Nations Unies.



Le 10 novembre 2020, Alexandre Cassaro, Maire de Forbach, représente *Villes de France* lors du Borders Forum sur la question transfrontalière.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



La transition écologique s'est imposée comme un sujet fort lors de la campagne municipale et un axe majeur du plan de relance. Les villes et leurs intercommunalités ont mené des réflexions et projets autour de différents domaines : la qualité de vie, la transition énergétique, la rénovation énergétique des bâtiments, la mobilité durable, mais aussi la gestion de l'eau, l'assainissement, la propreté, la végétalisation des espaces urbains et l'économie circulaire. Le Contrat de Transition Écologique a mué en Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), avec un accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). En août, le Baromètre des Territoires de Villes de France, réalisé en partenariat avec l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et la Banque des Territoires, a révélé que les villes moyennes sont perçues comme les plus aptes à mener la transition écologique.

Un sujet au cœur des municipales

La transition écologique a émergé comme un sujet majeur des élections municipales. Les propositions des candidats sont devenues des feuilles de route des élus. Le ministère de la Transition écologique a donc mis à disposition des nouveaux élus municipaux une «boîte à outils» afin de les accompagner dans leurs politiques locales de transition écologique. L'enjeu consistait à répondre à des questions concrètes comme la rénovation du centre-ville, la lutte contre l'étalement urbain, la prévention des risques, l'économie circulaire ou encore la facilitation de l'usage du vélo. Avec des moyens financiers qui ont doublé, l'Agence de la Transition écologique (ADEME) a également publié un guide pour accompagner les élus locaux dans leur mandat, regroupé son offre incluant une centaine de formations et accéléré son accompagnement en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics. Des démarches de contractualisation ont été menées entre l'Agence et certaines collectivités. Elle s'appuie désormais sur les comités de pilotage départementaux de l'ANCT.

Gestion de la crise sanitaire

L'année 2020 a réorienté les politiques environnementales vers la gestion de la crise sanitaire. En effet, les confinements mais aussi les nouvelles dispositions sanitaires ont impacté les politiques de gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets. Les entreprises sur lesquelles s'appuient les collectivités ont activé leur plan de continuité d'activité. Concernant le secteur des déchets, l'éco-organisme Citeo a réalisé un état des lieux à la mi-avril, montrant qu'une forte majorité des collectivités avaient maintenu leur collecte des emballages légers, des papiers et des emballages en verre. Les 7% de collectivités qui avaient totalement arrêté leur collecte d'emballages légers l'avaient fait en raison de la fermeture des centres de tri.

Plan de relance et autres dispositifs

En parallèle de la crise sanitaire, l'année a été marquée par un travail sur la relance de l'économie. Le plan France Relance crédite 30 milliards d'euros pour la transition écologique dont de nombreux crédits pour les collectivités locales. En outre, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été créditée d'un milliard d'euros supplémentaires en 2020 pour la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine bâti. 1,1 milliard d'euros seront apportés via des appels à projets dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM). Enfin, 20 milliards d'euros seront crédités pour les contrats de plan État-régions (CPER) pour 2021-2027. Parmi les premières mesures du plan France Relance financées, 650 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments du bloc local, 300 millions pour les réseaux d'eau et la modernisation des stations d'assainissement, 274 millions pour la modernisation des centres de tri, 226 millions pour le recyclage et le réemploi et enfin 40 millions d'euros pour le fonds friche sur 2 ans ainsi que 259 millions pour accompagner le recyclage foncier sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre d'une instruction territorialisée sous l'autorité des préfets.

Développer la transition écologique dans les Villes de France

Villes de France a acté lors du renouvellement de ses instances le 8 octobre 2020 la création d'un groupe de travail « Transition écologique », sujet préalablement traité selon l'actualité ou à travers le groupe de travail Europe. Le 25 novembre, s'est tenue la première réunion du groupe de travail Transition Écologique de *Villes de France*, présidée par Jérôme Baloge, maire de Niort, président de l'agglomération du Niortais. Cette rencontre a permis d'évoquer les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) mais aussi les projets des collectivités présentes pour ce nouveau mandat et les freins et difficultés rencontrés. Parmi les sujets abordés, les plans territoriaux, les obligations de reporting, les besoins en ingénierie mais aussi les enjeux autour du déploiement des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des bâtiments, de l'alimentation durable, de la végétalisation et de l'économie circulaire. Ces échanges ont permis d'identifier parmi les participants des bonnes pratiques à diffuser au sein du groupe de travail.

Contrats de relance et de transition écologique

Le Gouvernement entend s'appuyer en partie sur des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui doivent couvrir les territoires en 2021. Ces contrats associeront l'ensemble des parties prenantes et devront s'inscrire sur le mandat 2020-2026. Ils auront vocation à rassembler l'ensemble des enjeux entre État et collectivités, non seulement ceux autour de la transition écologique mais aussi autour de l'éducation, la culture, la revitalisation urbaine, les mobilités, l'emploi, l'agriculture ou encore l'aménagement numérique. Ils auront vocation à rassembler les démarches contractuelles existantes comme Action Cœur de Ville, Territoires d'Industrie ou les Contrats de Transition Écologique (CTE). S'ils traiteront en priorité des enjeux de relance, les contrats auront pour axe transversal la transition écologique.

Villes de France a participé aux instances de concertation et élaboré une contribution invitant notamment à laisser de la souplesse aux collectivités, à revoir les délais très contraints, particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire, et à outiller les territoires pour l'élaboration et la mise en œuvre des CRTE.

Les élus ont également commencé à définir des propositions pour libérer la capacité d'action des collectivités en faveur de la transition écologique. *Villes de France* a également pris part au Comité d'experts pour une étude de l'INET et de l'Agence France Locale sur le financement de la transition écologique dans les collectivités territoriales, étude qui sera finalisée au premier semestre 2021. Dans le cadre d'un partenariat avec La Gazette des Communes, des analyses ont été publiées régulièrement notamment sur les opportunités du plan de relance pour les collectivités locales.

Propositions de la Convention citoyenne pour le Climat et projet de loi

Le 21 juin 2020, la Convention citoyenne pour le climat, composée de 150 citoyens tirés au sort, a remis au président de la République 149 propositions. Avec pour objectif la réduction des gaz à effet de serre de 40% par rapport à 1990, les propositions recouvrent cinq thèmes : Se déplacer, consommer, se loger, produire/travailler, se nourrir. Plusieurs enjeux ont été identifiés pour les collectivités dont l'artificialisation des sols, les mobilités durables, l'économie circulaire et la décentralisation de l'énergie. Outre des rencontres thématiques, les Ministres Barbara Pompili et Jacqueline Gourault ont rencontré les associations d'élus à deux reprises : le 29 juillet et le 9 décembre 2020. *Villes de France* était représentée pour la première par Frédéric Leturque, Maire d'Arras, et pour la seconde par Jérôme Baloge, Maire de Niort. *Villes de France* s'est notamment attachée à défendre la possibilité pour les élus de s'approprier une batterie de mesures et outils avec un accompagnement financier et technique dont se saisir selon les problématiques spécifiques auxquels ils doivent faire face. Les différentes propositions de la Convention qui concernent les collectivités seront déclinées via un futur projet de loi dédié mais également via le projet de loi 4D, le plan de relance et la réglementation.

Mise en œuvre de la loi « Anti-Gaspillage Économie Circulaire »

L'année 2020 a été une année riche pour l'élaboration des décrets de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite Agec. Parmi les dispositions concernant les collectivités, la mise en cohérence du contenu attendu des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), les modalités d'application des dispositions concernant le tri et la valorisation des biodéchets, la mise en place d'un dispositif harmonisé de règles de tri avant le 31 décembre 2022 ou encore l'obligation d'organiser dans les établissements recevant du public (ERP) une collecte sélective des déchets du public reçu, ainsi que ceux générés par leur personnel.



Biodiversité et nature en ville

Au Comité national de la Biodiversité dont est membre *Villes de France*, de nombreux sujets ont été à l'ordre du jour avec le soutien au projet d'avis relatif à l'objectif de zéro artificialisation nette des sols du Plan Biodiversité, les débats autour du schéma national des données sur la biodiversité (SNDB), ainsi que la préparation du Congrès mondial de la Nature de Marseille 2021. Malgré les perturbations liées aux aléas sanitaires, l'année a été néanmoins marquée par le Grand jury national le 6 octobre du concours des Victoires du Paysage organisé par l'Interprofession Val'hor, et dont *Villes de France* est dorénavant historiquement partenaire pour la valorisation végétale des centres urbains. La cérémonie de remise des prix initialement prévue en décembre 2020 a été programmée le jeudi 20 mai 2021. Soulignons aussi que *Villes de France* a soutenu le travail de l'Interprofession pendant le confinement auprès des pouvoirs publics sur les difficultés spécifiques de la filière du végétal, dont l'opération « Un brin de muguet le jour du 1er mai » proposé par les artisans fleuristes dans le cadre de pour la promotion du commerce de proximité en centre-ville.



L'eau en milieu urbain

A la suite des Assises de l'Eau et au sein du Comité national de l'eau (CNE), l'association a été consultée sur les grandes orientations de la politique de l'eau, sur les projets nationaux ou régionaux d'aménagement et de répartition des eaux, ainsi que sur la législation ou la réglementation en matière d'eau. Le CNE a examiné un rapport de suivi de l'expérimentation sur la politique sociale de l'eau conduite par certaines collectivités, le projet de décret contribuant à promouvoir la réutilisation des eaux usées (REUT) et l'utilisation des eaux de pluie en remplacement de l'eau potable. Un retour d'expérience sur la gestion de la sécheresse dans le domaine de l'eau a fait l'objet de rencontres régulières présidées respectivement par les Ministres Emmanuelle Wargon et Bérengère Abba. Enfin, notre association a approuvé la refonte du fonctionnement de la Commission mixte inondation (CMI), dont Denis Thuriot, Maire de Nevers, est devenu le co-président, et qui a en charge la validation des Plans d'action de prévention des inondations (PAPI). Notre association a aussi poursuivi son engagement au sein du CEPRI (Centre européen de prévention des inondations) avec des formations régulières et un suivi technique à l'attention des collectivités sur le risque des crues.

NUMÉRIQUE

L'année 2020 a marqué une montée en puissance des usages du numérique avec la crise sanitaire mais aussi de nouvelles opportunités pour les collectivités avec le plan de relance et enfin des débats sur la 5G. Villes de France a œuvré à mettre en lumière les initiatives locales, à informer et accompagner ses adhérents dans cette année particulière. Mise en œuvre du télétravail, cybersécurité, plateforme de circuits-courts, inclusion numériques, numérisation des commerces... autant de politiques et projets qui ont fait l'actualité.

Un dialogue continu avec le gouvernement

Tout au cours de l'année, *Villes de France* a pris part à des réunions de concertation politiques ou techniques sur les enjeux de la gestion de la crise sanitaire, de l'application « StopCovid » devenue « TousAntiCovid », du plan de relance, de la numérisation des commerces, de la couverture numérique, du déploiement de la 5G, de l'inclusion numérique, des tiers-lieux ou encore de la cybersécurité.

Le 14 janvier, le secrétaire d'État au numérique Cédric O lançait un cycle d'échanges réguliers avec les associations d'élus sur les stratégies numériques. Cette rencontre a permis de faire le point sur le lancement de l'expérimentation d'Aidants Connect, le déploiement du Pass numérique, l'accompagnement des structures de proximité comme les tiers-lieux mais aussi sur le programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DcANT) et les autres chantiers de la Direction Interministérielle du Numérique. Les problématiques de l'accès aux financements pour les collectivités et de l'accompagnement de la population au-delà du seul illettrisme ont été abordées.

Le 25 mai, un comité de pilotage numérique se tenait en présence des Ministres Jacqueline Gourault, Julien Denormandie et Agnès Pannier-Runacher, des représentants d'associations d'élus et des opérateurs. *Villes de France* y était représentée par Denis Thuriot, Maire de Nevers. L'ensemble des acteurs a salué la tenue des réseaux pendant la crise alors que le recours massif aux techniques numériques a démontré la qualité et la résilience des réseaux. Le sujet des zones blanches s'est révélé plus prégnant que jamais, la fracture numérique dans son ensemble reste une priorité. Une plateforme a été créée pour remonter les difficultés de déploiement notamment les contraintes administratives. L'ambition est de retrouver la dynamique de déploiement de 2019. Les élus locaux ont insisté sur l'attente des citoyens d'un calendrier pour la couverture de leur territoire.

Le 8 juin, le comité de pilotage du programme « Nouveaux lieux, Nouveaux liens » s'est réuni autour de Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales. Ce programme ayant un caractère intergouvernemental, se sont retrouvés autour de la table Jacqueline Gourault, Julien Denormandie, Muriel Pénicaud, Jean-Michel Blanquer, Franck Riester, Frédérique Vidal, Emmanuelle Wargon, Brune Poirson, Cédric O et Agnès Pannier-Runacher.

Les associations d'élus locaux, dont *Villes de France* représentée par Olivier Gacquerre, Maire de Béthune, font également partie de ce comité. Ce programme s'inscrit en synergie avec des programmes destinés aux territoires comme France Services et Action Cœur de Ville mais aussi les campus connectés et les microfolies.



Lors de la crise, une coopération s'est créée entre les tiers-lieux, les CCAS et les CHU : fabrication de visières et d'autres matériels utiles pour les CHU, mise en place de numéros pour un accompagnement numérique ou contribution à la distribution de paniers repas à titre d'illustration. *Villes de France* par la voix d'Olivier Gacquerre, Maire de Béthune, a rappelé les opportunités que représentent ces lieux pour les villes moyennes en matière d'attractivité et de solidarité, notamment dans les quartiers politique de la ville et dans les cœurs de ville. La crise de la COVID-19 a révélé le potentiel du télétravail, qui a été multiplié par 10 et représente une opportunité pour les villes moyennes. Les tiers-lieux répondent à un enjeu de qualité de vie et d'attractivité des villes moyennes qui peuvent accueillir des habitants plus éloignés de leur lieu de travail. L'association a proposé d'intégrer encore plus fortement les tiers-lieux dans le programme Action Cœur de Ville comme outil de redynamisation et de tenir compte de la télémédecine comme thématique forte traitée par les tiers-lieux notamment car l'accompagnement au numérique peut y être dispensé.

Le 15 septembre, Cédric O, Secrétaire d'Etat au numérique, recevait les associations d'élus dont *Villes de France* représentée par Denis Thuriot, Maire de Nevers. Ont été évoqués le plan de relance et les moyens supplémentaires affectés au plan très haut débit (240 millions d'euros) et à l'inclusion numérique (250 millions d'euros). Sur le très haut débit, les élus ont souligné les fortes attentes sur ces enjeux de couverture et l'importance de ne pas renforcer une France à deux vitesses. Concernant l'inclusion numérique, Denis Thuriot a rappelé l'importance de conserver une agilité sur la mise en place des dispositifs de financement de conseillers numériques dans les territoires en accord avec les collectivités. Les enjeux des suites à donner au bout des deux années de soutien à l'inclusion prévu par France relance ont fait l'objet de propositions et de discussions notamment sur l'opportunité de réduire la prise en charge mais de l'inscrire davantage sur la durée.

Concernant la 5G, Cédric O a annoncé la création d'un comité spécifique. Un rapport sur la 5G a été présenté s'appuyant sur d'autres études et sur des entretiens avec des experts. Deux études importantes sont à venir sur la 5G (ANSES en mars 2021 et OMS en 2022). Le Secrétaire d'Etat a affirmé qu'à termes, il y aura une saturation des réseaux 4G et que les antennes 5G consomment moins que les 4G. Par ailleurs, un travail s'est mis en place avec la Ministre Barbara Pompili sur les impacts environnementaux du numérique. Denis Thuriot a rappelé que le déploiement de la 5G suscite polémiques et rejets par certains élus, et qu'il apparaît nécessaire de créer les conditions de l'acceptabilité de la 5G tant à l'égard des élus que de la population. Par ailleurs, l'équité territoriale du déploiement sera un critère sur lequel *Villes de France* restera vigilante.

Le 30 novembre, les ministres Amélie de Montchalin et Cédric O et les représentants des associations d'élus locaux ont échangé sur les axes du plan de relance destinés à la transformation numérique des collectivités locales. *Villes de France* a notamment rappelé les enjeux de calendrier, les besoins de souplesse dans les projets de territoires ainsi que la nécessité d'accompagner et soutenir les collectivités de taille moyennes les moins avancées. Le plan de relance prévoit 88 millions pour la transformation numérique des territoires, avec l'ambition de soutenir les collectivités les moins avancées, d'inciter à la mutualisation, de mettre en place des solutions pérennes avec des effets concrets sur la vie des citoyens.

Le 15 décembre, le Secrétaire d'Etat Cédric O et une délégation de *Villes de France* ont échangé sur les enjeux du numérique pour les villes moyennes et leurs intercommunalités. Caroline Cayeux, Luc Bouard, Maire de La Roche-sur-Yon, et Olivier Gacquerre, Maire de Béthune, sont revenus sur les enjeux de la couverture numérique des territoires, de la 5G, de la numérisation des commerces et sur les dispositifs prévus au plan de relance, notamment concernant la transformation numérique des collectivités et l'inclusion numérique. La place des élus locaux dans la conception et la mise en œuvre de ces politiques a été réaffirmée. La mutualisation des initiatives des territoires ainsi que la gouvernance des données ont été abordées comme sujets à approfondir collectivement.

Retour sur le Sommet de l'Innovation dans les Villes Médianes à Nevers

Le 9 octobre, se tenait à Nevers le Sommet International de l'Innovation dans les Villes Médianes. Organisé par l'agglomération de Nevers et la ville de Shawinigan au Québec en partenariats avec diverses structures publiques et privées dont *Villes de France*, Villes Internet, le Cerema, l'Adullact et la mission Ecoterr, ce sommet a réuni élus et experts pour évoquer les politiques publiques de demain qu'il s'agisse d'urbanisme, de numérique, de gestion des déchets et de l'eau ou encore de transports.



Villes de France organisait dans ce cadre une conférence avec Paroles d'élus, dispositif d'Orange, sur le numérique comme atout pour la relance dans les villes médianes. Les témoignages de Denis Thuriot, Maire de Nevers, Luc Bouard, Maire de La Roche-sur-Yon et Olivier Gacquerre, Maire de Béthune, ont montré le dynamisme et l'ambition des villes médianes en termes de politiques numériques. Via une capsule vidéo, Caroline Cayeux a rappelé le rôle joué par *Villes de France* dans la construction du programme Action Cœur de Ville et le rôle qu'y joue l'innovation. Michel-François Delannoy de la Banque des Territoires, Cyril Luneau et Delphine Woussen d'Orange ont fait le point sur les enjeux et les outils que leurs entreprises peuvent proposer aux villes médianes.

CULTURE

Notre association a approfondi avec le ministère le lien entre les villes moyennes et la culture, en complément de sa participation au sein du Conseil National des Territoires pour la Culture, sur de nombreux sujets spécifiques, dont le confinement et les mesures sanitaires.

Villes engagées pour la culture

Preuve de l'engagement culturel des maires de notre réseau : le Baromètre des Territoires 2020 de *Villes de France*, en partenariat avec l'ANCT et la Banque des territoires, a souligné que l'offre culturelle (spectacles, exposition, musées, etc...) est considérée plus satisfaisante chez les habitants des villes moyennes (65%) que pour l'ensemble des français (60%) - sondage IFOP. En particulier, *Villes de France* était partenaire de la 4ème édition des « Nuits de la Lecture » le 18 janvier 2020 avec le ministère, avec un très grand succès populaire dans les villes adhérentes.

Renforcement de la concertation institutionnelle

Villes de France a participé régulièrement au « Conseil National des Territoires pour la Culture » (CNTC), dans un format renouvelé. Xavier Bonnefont, Maire d'Angoulême, a représenté *Villes de France* au niveau national, à l'occasion des fréquentes réunions de cette instance présidée par le Ministre. Des Conseils Locaux des Territoires pour la Culture (CLTC) ont été aussi mis en place cette année dans toutes les régions pour renforcer le lien entre les DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et les associations d'élus, et *Villes de France* a désigné dix-huit maires en septembre 2020 pour participer à ces instances décentralisées.



Xavier Bonnefont, Maire d'Angoulême, représente *Villes de France* lors du Conseil National des Territoires pour la Culture en juin 2020

Les conditions de sortie du confinement

Après le premier confinement, *Villes de France* a soutenu la première réouverture dès le 11 mai 2020 des librairies et des médiathèques. Cette réouverture a certes permis de redonner une reprise économique pour ces secteurs sinistrés, mais la situation est restée particulièrement tendue. Le sujet de la relance du secteur économique culturel est devenu un sujet majeur pour les villes de taille moyenne. Notre association a plaidé pour surveiller de près le devenir des librairies, disquaires, bibliothèques, médiathèques, galeries d'arts et certains musées. Ces commerces font l'âme des centres villes des villes moyennes et des territoires « Action Cœur de Ville ». Sur l'aide aux entreprises culturelles, *Villes de France* a regretté en particulier la non prise en compte des établissements publics culturels dans les dispositifs du chômage partiel et les conséquences financières très lourdes liées aux pertes pour les collectivités pendant le confinement (comme les musées municipaux par exemple). L'association a demandé des solutions aux collectivités territoriales concernées.



Le 16 septembre 2020, Caroline Cayeux, Présidente de *Villes de France*, est reçue en audience par Roselyne Bachelot, Ministre de la Culture

La longue liste des festivals annulés

Le sujet de l'annulation des festival et événements culturels d'été s'est révélé crucial pour les élus des maires des villes moyennes. Malgré l'annonce d'un « un fonds d'indemnisation temporaire pour les séries et tournages de cinéma », le secteur de la culture a dû s'organiser pour survivre. L'association *Villes de France* a été notamment partenaire des États Généraux des Festivals (EGF) les 2 et 3 octobre 2020. Une première réunion préparatoire s'est tenue avec les associations d'élus locaux le 2 septembre, et des élus de notre réseau se sont particulièrement mobilisés au regard de l'importance du sujet pour nos villes, lieux d'accueil de 300 festivals annuels en période normale.

L'opération « Capitales françaises de la culture »

Lors de la Rencontre Action Cœur de Villes du 8 septembre, la ministre de la Culture a annoncé officiellement l'opération « Capitales françaises de la culture » dont la première saison se tiendra en 2022. Ces Capitales ont vocation à mettre en valeur une ville de taille moyenne, voire un groupement de collectivités, comptant de 20 000 à 200 000 habitants. *Ville de France* a souhaité un cahier des charges souple, non élitiste quant aux niveaux financiers engagés, et surtout ouvert aux projets culturels des villes de taille moyenne, alors qu'il existe pour les métropoles de taille européenne un autre dispositif de « Capitale européenne de la culture ».

La culture dans les villes « Action Cœur de Ville »

Villes de France a demandé au ministère de la Culture de poursuivre son accompagnement des territoires, à travers ses politiques et l'implication de ses services déconcentrés (DRAC) comme cela a été souligné par la ministre dans son discours d'ouverture de la journée « Action Cœur de Ville » du 8 septembre 2020. Notre association a porté aussi de nombreuses demandes et interrogations sur l'avancement des dispositifs en cours pour les centres-villes, en particulier le sujet des « Quartiers culturels créatifs ».



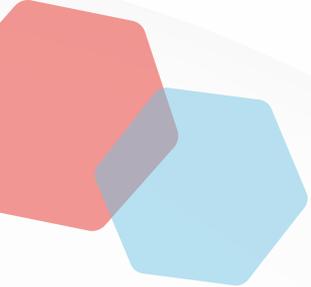
Invité lors des 3èmes rencontres nationales Action Cœur de Ville le 8 septembre 2020, Stéphane Bern rappelle le rôle essentiel du patrimoine pour l'attractivité des villes

La rénovation du patrimoine

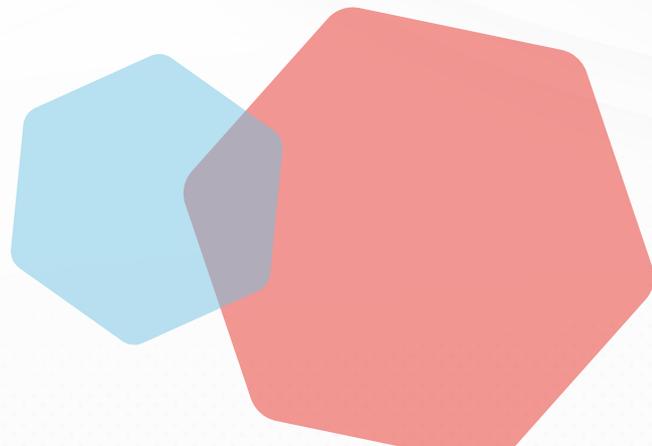
Enfin, notre association a demandé une prolongation et une évolution du « Dispositif Malraux ». Cet avantage fiscal particulier a été créé en 1977, et il a eu un effet favorable à la revitalisation des centres historiques à travers des opérations de restauration de bâti ancien, en évitant la dégradation des centres-villes. Ce dispositif fiscal, relevant en particulier de ce ministère, a été prorogé pour les Quartiers Anciens Dégradés (QAD) en 2020. Lors du Comité de pilotage interministériel et partenarial du programme national Action Cœur de Ville le jeudi 14 mai 2020, l'État s'est engagé à établir un plan d'action sur ce volet du Malraux. Le 3 septembre 2020, Roselyne Bachelot a envoyé un courrier à *Villes de France* pour faire évoluer la fiscalité Malraux dans le cadre du prochain projet de loi de finances. Notre association a plaidé pour faire évoluer ce dispositif en faveur du patrimoine, en l'attente de sa refonte espérée.

Dans les villes moyennes :

- Entre 5 et 15% de leur budget est consacré à la culture ;
- 300 festivals annulés en raison de la crise Covid ;
- 70% des dépenses culturelles des collectivités réalisées par le bloc local



LE RÉSEAU
VILLES DE
FRANCE



LES OUTILS

Rencontres thématiques, relations presse et communication, relations parlementaire, Villes de France multiplie les initiatives pour faire vivre au quotidien le réseau au service de ses adhérents. Notre association s'appuie également sur des partenaires dynamiques qui s'engagent pour les territoires.

Un réseau animé

Villes de France anime **9 groupes de travaux thématiques**.

Placés chacun sous la présidence d'un élu référent, ces réunions permettent aux maires et élus en charge de ces dossiers d'échanger autour des bonnes pratiques et de favoriser les retours d'expérience.

A l'issue de son Assemblée générale en octobre 2020, trois groupes de travail supplémentaires ont été créés (transition écologique, santé, sécurité et prévention de la délinquance) pour compléter le fonctionnement collégial de l'association, sa véritable force.

Villes de France s'appuie également sur son **réseau informel des directeurs de cabinet**. Ces réunions permettent aux collaborateurs d'élus de mieux se connaître et de partager leurs expériences. Lors de la crise sanitaire et des périodes de confinement, une boucle Whatsapp a été lancée pour assurer une meilleure réactivité dans le partage d'informations.

- Finances & Ressources humaines
- Transition écologique
- Commerce, Action Cœur de Ville & Habitat
- Numérique
- Politique de la ville
- Sécurité & Prévention de la délinquance
- Europe
- Culture
- Développement économique, Emploi & Social

Fondé en 2013 le **réseau des Villes-Cathédrales** a été très marqué par les incendies de Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019 et de la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes le 18 juillet 2020. Le réseau a été marqué par l'annonce au second semestre de consacrer 80,5 millions d'euros du plan de relance en 2021 et en 2022, pour restaurer une partie des 87 cathédrales françaises classées au titre des monuments historiques.

Site internet : <http://www.villes-cathedrales.fr>



Une communication dynamique

- Le site internet www.villesdefrance.fr

Principale porte d'entrée vers notre association, le site internet de *Villes de France* contient toutes les informations utiles à destination du grand public, de la presse et des élus. Un espace adhérent est disponible pour accéder à des outils, notamment financiers, utiles aux villes.



- Les réseaux sociaux

Particulièrement active sur les réseaux sociaux, Villes de France relaye et partage l'actualité des villes moyennes auprès d'une large audience.

Twitter

11 200 abonnés

(+ 1 545 abonnés par rapport à 2019)

564 tweets

2 418 mentions



Facebook et Instagram

2 343 abonnés



LinkedIn

1 017 abonnés

(+753 abonnés par rapport à 2019)

75 nouvelles

47 000 impressions



- La newsletter Ondes Urbaines

Chaque jeudi, Ondes Urbaines, la newsletter de *Villes de France*, est reçue par l'ensemble du réseau ainsi qu'à la presse. Entretiens, actualité du Parlement et du Gouvernement, mise en avant des bonnes pratiques, agenda, Ondes Urbaines permet d'apporter un éclairage sur l'actualité. En 2020, 45 numéros ont été publiés. En 2021, la newsletter va connaître une refonte pour une meilleure lecture.



Les relations institutionnelles

Tout au long de l'année, *Villes de France* participe aux auditions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat ainsi qu'à des rendez-vous avec les membres du Gouvernement pour défendre et promouvoir les spécificités des villes moyennes.



Échanges entre Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et le bureau de Villes de France au sujet de la situation des commerces le 24 novembre 2020

Villes de France est également un interlocuteur privilégié pour de nombreux acteurs institutionnels (Cour des Comptes, Banque des territoires, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires...).

Villes de France représente les villes moyennes auprès des instances nationales : conseil des territoires de la Culture, comité national de l'eau, comité des finances locales, commission nationale éco-quartiers, comité national de la biodiversité et lors des rencontres État / Collectivités...

Les chiffres 2020 :

3 réunions avec le président de la République

11 ministres et secrétaires d'État rencontrés dont le Premier ministre

8 auditions parlementaires



Rencontre État / Collectivités autour du Premier ministre le 20 octobre 2020

LES PUBLICATIONS

Le Baromètre des Territoires : Réalisé à la sortie du premier confinement, en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Banque des territoires, l'édition 2020 du Baromètre des Territoires montre l'attractivité forte des villes moyennes. Ces dernières sont perçues comme la « ville idéale » répondant aux aspirations des français, à savoir privilégier un mode de vie qui allie tranquillité et sécurité au sein d'un cadre de vie agréable. L'étude identifie la crise sanitaire comme un accélérateur de tendances, renforcé par l'essor du télétravail, puisque près d'un quart des habitants des grandes villes de plus de 100 000 habitants envisagent de déménager.



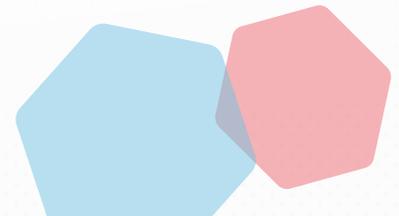
Pour une relance des villes moyennes : Villes de France a publié en juin 2020 sa contribution pour relancer et soutenir l'activité économique des villes moyennes et agglomérations non-métropolitaines. Au total, ce sont 38 mesures destinées à placer les villes moyennes au cœur de la relance économique du pays en raison de leurs formidables atouts. La publication pointe la nécessité de préserver les capacités d'investissement des collectivités, soutenir un commerce de centre-ville, accélérer la rénovation urbaine, s'appuyer sur le tissu industriel, consolider les mobilités durables, développer une formation et enseignement supérieur de proximité et garantir un accès à des soins de qualité.



B.a.ba de l'enseignement supérieur : Cinq associations d'élus (AdCF, AVUF, FNAU, France Urbaine et Villes de France) ont publié un b.a.-ba à destination des élus locaux. Réalisé en partenariat avec la Conférence des présidents d'université et la Conférence des grandes écoles et le soutien de la Banque des Territoires, ce document s'adresse aux élus qui souhaitent mieux appréhender l'Enseignement supérieur et la Recherche, son fonctionnement et son rapport avec les territoires. Le guide est construit autour de 6 axes (principaux chiffres, paysage de l'ESR en France, formation, gouvernance, objectifs et stratégies au niveau national, objectifs et stratégies au niveau local).



Guide du maire-candidat : A l'approche des élections municipales, Villes de France, en partenariat avec le cabinet Claisses & Associés, a proposé un guide du maire-candidat. Cet outil à destination des candidats, de leurs équipes et des cabinets fait la synthèse de la réglementation électorale, tant sur le financement, les formes de soutien, la communication et les moyens de faire campagne, aux travers notamment des cas pratiques.



5^{ème} Panorama des polices municipales de Villes de France : Résultat d'une enquête menée auprès de 50 villes moyennes, ce panorama des polices municipales intervient dans un contexte sécuritaire particulièrement tendu. Le renforcement de l'armement des policiers municipaux dans les villes moyennes figure parmi les principaux constats de l'étude, tout comme l'augmentation des moyens mis à disposition des agents (caméras-piéton, vidéo protection). Autre constat, le concours de la police municipale est régulièrement demandé par l'État pour la régulation des manifestations publiques, mais aussi pour interdire la circulation de personnes et de véhicules dans des lieux donnés. Des missions qui se sont d'ailleurs largement complexifiées en raison de la crise sanitaire.



En route vers la mobilité électrique dans les Villes de France : S'inscrivant dans la collection « Cahiers des solutions locales », cette plaquette, réalisée en partenariat avec Enedis, est consacrée à la mobilité électrique. Véritable levier d'attractivité, le développement de mobilités plus durables garantit également un aménagement plus équitable des territoires. Cette publication fait le point sur les solutions locales, les principes clés et les bonnes pratiques en s'appuyant sur sept réalisations concrètes pour développer la mobilité électrique dans les Villes de France.

Gagner le combat de l'air intérieur dans les Villes de France : clés de la réussite sur un mandat : En partenariat avec Veolia et le Cerema, *Villes de France* publie un cahier des solutions locales dédié à la qualité de l'air intérieur. Ce document a pour objectif de donner aux élus les solutions pour agir et améliorer durablement la qualité de l'air de leurs bâtiments. Par des exemples de bonnes pratiques, la publication révèle les enjeux et propose d'élaborer une véritable politique locale pour la qualité de l'air intérieur.



Guide des énergies de demain dans les Villes de France : Ce numéro de la collection Cahiers des Solutions Locales s'intéresse aux énergies de demain. Un guide, réalisé en partenariat avec Engie, place le focus sur les solutions innovantes et connectées au service de la transition énergétique dans les territoires. Éclairage public, mobilité, énergies renouvelables, les leviers d'action sont nombreux à la main des élus locaux tout comme les opportunités. Le guide des énergies de demain présente l'ensemble de ces défis en les illustrant d'exemples locaux concrets.

Transition énergétique dans les villes moyennes : Issue de la collection Cahiers des solutions locales, cette publication sur la transition énergétique dans les villes moyennes fait le point sur la mobilité BioGNV (biométhane carburant). En partenariat avec GRDF, ce guide est un outil permettant de mesurer les enjeux, découvrir les bonnes pratiques et mettre en lumière les moyens d'action et d'accompagnement possible pour les collectivités locales sur cette thématique.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Présidente
Caroline CAYEUX,
Maire de Beauvais et
Présidente de la CA du
Beauvaisis*



Président délégué
Jean-François DEBAT,
Maire de Bourg en Bresse et
Président de la CA du bassin
de Bourg-en-Bresse

Les vice-présidents



Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL,
Maire d'Albi et Présidente de la
CA de l'Albigeois



David MARTI,
Maire de Le Creusot et Président
de la CU Le Creusot-Montceau*



Frédérique MACAREZ,
Maire de Saint-Quentin et
Présidente de la CA du Saint-
Quentinois



Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE,
Maire de Cahors et Président de
la CA du Grand Cahors



Secrétaire
Luc BOUARD,
Maire de La Roche-sur-Yon et
Président de La Roche-sur-Yon
Agglomération



Trésorier
Philippe BUISSON,
Maire de Libourne et Président
de la CA du Libournais



Secrétaire-adjoint
Marc GRICOURT,
Maire de Blois



Trésorier-adjoint
Jérôme BALOGE,
Maire de Niort et Président de
la CA de Niort



Gil AVEROUS,
Maire de Châteauroux
et Président de
Châteauroux Métropole



Nicolas LANGLOIS,
Maire de Dieppe



Florian BERCAULT,
Maire de Laval et
Président de Laval
Agglomération



Isabelle LE
CALLENNEC,
Maire de Vitré et
Présidente de Vitré
Communauté



Xavier BONNEFONT,
Maire d'Angoulême et
Président de la CA du
Grand Angoulême



Luc CARVOUNAS,
Maire d'Alfortville



Frédéric LETURQUE,
Maire d'Arras et
Président de la CU
d'Arras



Frédéric CHEREAU,
Maire de Douai



Pierre MATHONIER,
Maire d'Aurillac



Christian DUPESSEY,
Maire d'Annemasse
et Président de la CA
d'Annemasse



Yves NICOLIN,
Maire de Roanne et
Président de Roannais
Agglomération



Yann GALUT,
Maire de Bourges



Olivier GACQUERRE,
Maire de Béthune et
Président de la CA de
Béthune-Bray Artois Lys
Romanes



Thierry REPENTIN,
Maire de Chambéry



Éric STRAUMANN,
Maire de Colmar et
Président de Colmar
Agglomération



Delphine LABAILS,
Maire de Périgueux



Denis THURIOT,
Maire de Nevers et
Président de la CA de
Nevers



Frédéric VALLETOUX,
Maire de Fontainebleau

Présidents d'honneur :

Jean Auroux, ancien Ministre, Maire honoraire de Roanne, fondateur de l'association

Bruno Bourg-Broc, Maire honoraire de Châlons-en-Champagne

Christian Pierret, ancien Ministre, Maire honoraire de Saint-Dié-des-Vosges

*CA : Communauté d'agglomération - CU : Communauté urbaine

LES PARTENAIRES



Banque des Territoires : Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.



**GROUPE
CAISSE D'ÉPARGNE**

Caisses d'Épargne : Le Groupe BPCE est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux coopératifs Banque Populaire et Caisse d'Épargne, ainsi que la Banque Palatine. Il déploie également, avec Natixis, les métiers mondiaux de gestion d'actifs, de banque de grande clientèle et de paiements. Partenaire de Villes de France, le réseau des Caisses d'Épargne s'est construit depuis 200 ans sur des valeurs de proximité, d'accès au plus grand nombre aux services bancaires, et participe au développement économique et social des territoires. Banques du développement régional, les Caisses d'Épargne soutiennent l'investissement public des collectivités, en étant toujours plus innovantes. Accompagnant depuis toujours les grands acteurs de l'économie locale, les modes de financement s'adaptent et évoluent : montages spécifiques ou financements de longue durée. Afin de proposer des solutions adaptées aux besoins de chacun, le réseau des Caisses d'Épargne s'appuie sur les conseils personnalisés de son réseau d'experts, répartis dans ses 15 Caisses régionales.



Groupe Casino : Acteur historique de la distribution en France, le groupe Casino est aussi l'un des leaders mondiaux du commerce alimentaire. Partout où il est implanté, il décline avec succès son modèle multi-formats et multi-enseignes. Le groupe Casino défend une vision du commerce axée sur deux points forts : d'une part la proximité qu'il entretient avec ses clients grâce à ses 227 000 collaborateurs dans le monde, d'autre part sa capacité à s'adapter à des réalités locales extrêmement variées. Adossé à une structure financière solide et fort d'un endettement maîtrisé, le Groupe dispose d'un portefeuille d'actifs équilibré – enseignes, réseaux, métiers, services, activités immobilières – qui contribuent efficacement à sa croissance. Sa politique d'innovation, son savoir-faire commercial, ses engagements sociétaux volontaristes en font un acteur unique dans l'univers de la distribution et lui permettent, au quotidien, de mettre en œuvre son ambition : « nourrir un monde de diversité ».



Citeo : La société CITEO est issue du rapprochement d'Eco-Emballages, créée en 1992 pour organiser le dispositif national du tri et du recyclage des emballages ménagers et d'Ecofolio, créée en 2007 comme éco-organisme chargé de développer le recyclage des papiers graphiques en France. Les deux acteurs historiques se sont unis le 1er septembre 2017 pour offrir de nouveaux services aux entreprises, moderniser le tri et le recyclage, et mobiliser les citoyens. A ce titre, CITEO dispose de deux agréments distincts de l'État, l'un sur les emballages ménagers et l'autre sur les papiers graphiques, jusqu'au 31 décembre 2022. CITEO a une mission qui s'inscrit dans une démarche d'intérêt général au bénéfice du consommateur citoyen. Son objectif est de garantir l'efficacité environnementale et sociale du dispositif au coût le plus juste.

EDF : Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 38,9 millions de clients, dont 28,8 millions en France. Il a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires consolidé de 71,3 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris. Dans ce cadre, EDF s'engage à présenter des solutions performantes permettant aux collectivités de réduire leur facture énergétique, de lutter contre les émissions de CO2 et de développer les énergies renouvelables.

Enedis : Enedis est l'entreprise de service public qui gère, exploite, et entretient le réseau public de distribution d'électricité sur 95% du territoire français métropolitain. Entreprise innovante, employant plus de 38.000 salariés, Enedis anticipe les réseaux électriques de demain afin d'accompagner la transition énergétique des territoires et mieux répondre aux attentes de ses 35 millions de clients. Chaque année, les investissements d'Enedis pour moderniser le réseau et le rendre plus intelligent atteignent plus de 3 milliards d'euros. Elle déploie le compteur communicant Linky et s'engage dans la mise à disposition de données, notamment auprès des collectivités locales. Elle facilite le déploiement des énergies renouvelables. Forte de son millier d'implantations en France, Enedis, créateur d'emploi de proximité, contribue au développement économique des territoires.

Elior : Leader de la restauration collective, Elior assure la gestion de restaurants situés dans les entreprises et les administrations, les établissements de soins et les maisons de retraite et les établissements d'enseignement. Avec 24 500 collaborateurs, ce sont pas moins de 1,4 millions de repas servis par jour dans 9500 restaurants. disposition de données, notamment auprès des collectivités locales. Elle facilite le déploiement des énergies renouvelables. Forte de son millier d'implantations en France, Enedis, créateur d'emploi de proximité, contribue au développement économique des territoires.



FDJ : La Française des Jeux (FDJ) est le 1er opérateur de jeux d'argent et de hasard en France. Fort d'un réseau de 30 000 points de vente, FDJ possède le 1er réseau de proximité de France répartis dans plus de 11 000 communes. A ce titre, l'évolution du tissu commercial des cœurs de villes fait l'objet d'une attention toute particulière notamment dans son évolution multiserviciel. La promotion du jeu responsable est au cœur du modèle économique de l'entreprise qui s'est récemment dotée d'une raison d'être : « Le jeu est notre métier, la contribution à la société notre moteur et la responsabilité notre exigence. »



GRDF : Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz pour le compte des collectivités locales, GRDF distribue chaque jour le gaz naturel à 11 millions de clients dans plus de 9 500 communes. Dans le cadre de ses missions de service public, GRDF contribue au développement du réseau de distribution et des usages du gaz naturel et du gaz renouvelable dans les territoires, en garantissant la sécurité des personnes et des biens. GRDF, résolument engagé dans la transition énergétique et fort de sa tradition de proximité et d'ancrage local, contribue à la neutralité carbone des territoires en favorisant le verdissement d'un gaz renouvelable produit localement et participant au développement de l'économie circulaire, en favorisant le développement de la mobilité durable au GNV/BioGNV ainsi qu'à un équilibre des énergies dans la rénovation des bâtiments.



Engie : Pour répondre à l'urgence climatique, le Groupe ENGIE s'est profondément transformé pour devenir le leader de la transition énergétique zéro carbone « clés en main ». Le groupe s'appuie sur ses métiers clés - énergies renouvelables, gaz, services - pour proposer des solutions compétitives et sur-mesure aux entreprises et collectivités territoriales. ENGIE mise sur des démarches innovantes en matière de mobilité durable (électrique, hydrogène, GNV/BioGNV), d'énergie décentralisée, de production et d'autoconsommation d'énergie solaire, de bâtiments et objets connectés. Le Groupe s'engage pour améliorer la gestion des territoires et des villes, avec la Plateforme Livin' (gestion intelligente des parkings et du trafic, gestion du parc de surveillance des caméras de vidéo protection, gestion de l'éclairage public...) et également avec les Contrats de Performance Energétique qui comprennent des engagements communs sur les résultats, notamment grâce aux objets connectés.

The logo for Keolis, featuring the word "KEOLIS" in a bold, blue, sans-serif font.

Keolis : Plus qu'un simple opérateur de transport du quotidien, Keolis est l'un des leaders mondiaux de la mobilité partagée. Expert de la multimodalité, le Groupe est le partenaire des décideurs publics qui souhaitent faire de la mobilité un levier d'attractivité et de vitalité de leur territoire. Au service des voyageurs et attentifs aux besoins de chacun, nous agissons chaque jour pour offrir des modes de déplacement plus agréables et plus humains. Keolis exploite des réseaux de transport public pour le compte de 300 Autorités Organisatrices dans le monde. Il est aujourd'hui présent dans 15 pays et sur 5 continents. Leader mondial du métro automatique et du tramway, le Groupe est également n°1 du transport sanitaire et n°2 du stationnement en France. Chaque année, plus de 3 milliards de voyageurs utilisent nos services de mobilité partagée. Dans une démarche collaborative, Keolis accompagne les décideurs publics dans la conception et l'optimisation de leurs réseaux multimodaux afin de répondre au mieux aux besoins des citoyens et d'offrir une alternative attractive à la voiture individuelle.

The logo for Le Groupe La Poste, featuring a stylized blue bird icon above the text "LE GROUPE LA POSTE" in a blue, sans-serif font.

La Poste : Au départ administration d'État (les PTT), le Groupe s'est transformé en établissement public à caractère industriel et commercial en 1991, puis en société anonyme à capitaux publics en 2010. Depuis mars 2020, la Caisse des Dépôts est l'actionnaire majoritaire du Groupe La Poste avec 66 % de son capital, les 34% restant sont détenus par l'État. Partenaire historique des collectivités, opérateur de missions de service public et présente chaque jour sur l'ensemble du territoire, La Poste accompagne les collectivités locales, et plus particulièrement les villes moyennes, dans leurs enjeux. Ainsi, le statut d'opérateur de proximité unique et l'offre de services de La Poste sont susceptibles de contribuer à la structuration de l'espace et au développement local. La Poste, acteur économique et employeur des territoires, peut aussi contribuer à renforcer l'efficacité des politiques publiques autour des grands enjeux actuels : transition écologique, numérique et territoriale. En alliant ses 17 200 points de contact et la présence humaine de ses 75 000 facteurs, La Poste a l'ambition de simplifier la vie des citoyens.

The logo for Mercialys, featuring the word "MERCIALYS" in a bold, black, sans-serif font.

Mercialys : Mercialys est l'une des principales sociétés foncières en France et en Europe, experte dans la gestion, la transformation et la valorisation des centres commerciaux. Mercialys détient un patrimoine immobilier de 53 sites représentant 844 000 m² de commerces en France métropolitaine et dans certains territoires français d'outre-mer. Nombre de ces actifs sont situés dans les centres-villes, ou en extension de ceux-ci, et ce majoritairement en province et dans les villes dites « moyennes », où ils constituent non seulement des acteurs économiques et sociaux de proximité majeurs mais également des partenaires de premier plan pour les autorités publiques locales. Particulièrement impliquée sur les problématiques de préservation du commerce physique, de consolidation des polarités urbaines existantes, de réinvention de l'offre marchande et de services, ainsi que de logistique du dernier kilomètre, Mercialys, « foncière des territoires », souhaite nourrir ses réflexions et en faire émerger des propositions de solutions pertinentes en associant son expertise à celle de *Villes de France*.



Ratp Dev : RATP Développement née en 2002, filiale du Groupe RATP, a pour objectif de développer, d'exploiter et de maintenir de nouveaux réseaux de transports en France, en Europe et dans le monde, en s'appuyant et en déployant l'expertise du groupe RATP. 1,5 milliard de voyageurs empruntent les réseaux RATP chaque année. RATP Dev développe les savoir-faire du Groupe en matière d'exploitation et de maintenance en dehors du réseau historique exploité par RATP en région parisienne. Elle est implantée à l'international, et en France, RATP Dev exploite des réseaux dans une cinquantaine de villes, agglomérations et départements.



Orange : Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunication dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 42 milliards d'euros en 2019 et 145 000 salariés au 31 mars 2020, dont 85 000 en France. Le Groupe servait 253 millions de clients au 31 mars 2020, dont 208 millions de clients mobiles, 21 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunication aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En décembre 2019, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Engage2025 » qui, guidé par l'exemplarité sociale et environnementale, a pour but de réinventer son métier d'opérateur. Tout en accélérant sur les territoires et domaines porteurs de croissance et en plaçant la data et l'IA au cœur de son modèle d'innovation, le Groupe entend être un employeur attractif et responsable, adapté aux métiers émergents.



MNT : La MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la première mutuelle des agents des services publics locaux en santé comme en prévoyance. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des services publics locaux et de leurs personnels. En janvier 2016, la MNT a créé avec SMACL Assurances, Territoires d'avenir, le pôle mutualiste des services publics locaux. Depuis le 13 septembre 2017, la MNT fait partie du groupe VYV. La MNT, fondée et dirigée par des agents territoriaux, bénéficie d'une expertise de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux, construite au fil de cinquante années d'expérience et d'échanges avec les acteurs du monde territorial. Avec la création de son Observatoire, la MNT entend animer le débat entre les acteurs institutionnels de la fonction publique territoriale (FPT) et répondre au besoin d'une meilleure connaissance de l'environnement social des agents territoriaux. Quels que soient la problématique des collectivités et l'avancement de leurs actions, la MNT propose des pistes et des actions complémentaires.



SFR : Acteur majeur des télécoms au service de 22 millions de clients, SFR dispose de positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs. Opérateur majeur de la 4G en France, SFR dispose d'une couverture de 98,7 % de la population en 4G à fin 2018. Altice France, société mère de SFR, est le premier acteur de la convergence entre télécoms et médias en France. Altice France est également un groupe médias de premier plan, présent en régions, avec 14 chaînes de télévisions, 2 radios, 5 titres de presse, autour de marques emblématiques telles que BFM, RMC, Libération ou encore L'Express. SFR est aujourd'hui un des premiers partenaires des Collectivités locales pour le déploiement des réseaux d'initiative publique et reconnaît les territoires, notamment les communes, comme des acteurs majeurs de l'aménagement numérique.



SMACL : Créée en 1974, SMACL Assurances est une société d'assurance mutuelle. Sa vocation est d'apporter une réponse adaptée aux besoins de protection des collectivités territoriales, des élus, des agents, des associations et des entreprises. Elle a adapté au fil des années ses garanties et services aux nouveaux besoins de ses sociétaires : les plans de prévention sur les bâtiments des collectivités, la protection juridique, l'assurance des accidents de la vie, etc. Aujourd'hui, SMACL Assurances œuvre aux côtés d'un peu plus de 16 000 collectivités, près de 50 000 associations, 8 000 entreprises et plus de 44 000 particuliers pour leurs risques privés ou professionnels. En janvier 2019, SMACL Assurances a rejoint le Groupe VYV, ce qui permet de déployer plus largement encore le travail engagé. SMACL Assurances apporte aussi une veille juridique et réglementaire riche au regard des préoccupations des acteurs de la vie territoriale au moyen de l'Observatoire SMACL de la vie territoriale, reconnu comme un outil de prévention et d'analyse au sein du monde territorial. Le partenariat avec Villes de France témoigne d'une volonté partagée de promouvoir et de sécuriser un service public de proximité, responsable, solidaire et innovant.



SNCF : La SNCF est l'un des premiers groupes mondiaux de transport de voyageurs et de logistique de marchandises. Riche de sa double expertise du réseau et des services de transport, la SNCF évolue et interagit avec de nombreuses parties prenantes dont les collectivités locales. Elle entend mener une démarche volontaire de dialogue et de coopération avec les élus et les associations qui les représentent. Organisée en trois EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial), la SNCF couvre 5 métiers : SNCF Voyageurs (transport public régional et interrégional, mass transit, transport moyenne et grande distance dont international, distribution et gestion et développement des gares françaises). Keolis (mass transit- transports publics en Europe et dans le monde), SNCF Logistics (transport et logistique de marchandises), SNCF Réseau (gestion et exploitation du réseau ferroviaire français) et SNCF Immobilier (gestion et valorisation des actifs immobiliers et fonciers du Groupe).



Spallian : Créée en 1998, SPALLIAN associe 3 cœurs d'expertise : data analyse, édition de logiciel et conseil stratégique, pour faire de la data un levier de développement des actions de ses clients publics et privés. Leurs data analystes exploitent les données ouvertes et explorent votre patrimoine data pour résoudre les problématiques métier, et proposent des dispositifs de création de données participative comme celles de l'application citoyenne TellMyCity.



Sofaxis : Courtier leader sur le marché de l'assurance des collectivités territoriales, Sofaxis est l'interlocuteur de référence des décideurs locaux depuis plus de 30 ans en matière de protection sociale, de gestion des ressources humaines et de performance publique. Sofaxis propose en effet une offre globale de couverture des risques « statutaires », dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile, ainsi qu'une large gamme de services associés pour gérer au mieux ces risques, auxquels sont confrontés les collectivités territoriales. Sofaxis a également développé des solutions et services en matière de santé au travail, performance des organisations et accompagnement social. Sofaxis travaille avec de nombreux partenaires – en particulier Villes de France - dans une relation de confiance mutuelle afin d'offrir aux acteurs du monde territorial une couverture pérenne et efficace, leur permettant d'assurer la continuité et la qualité de leurs missions d'intérêt général.



Suez : Fort de son expertise bâtie depuis la fin du XIXème siècle, Suez aide les femmes et les hommes à améliorer constamment leur qualité de vie, en préservant leur santé et en accompagnant le développement économique. Présent sur les cinq continents, le Groupe et ses 90000 collaborateurs préservent les éléments essentiels de notre environnement : l'eau, la terre et l'air, en proposant des solutions innovantes et résilientes de gestion de l'eau, de valorisation des déchets, de dépollution des sols et de traitement de l'air qui permettent aux collectivités et aux industries d'optimiser la gestion de leurs ressources, telles les villes « intelligentes » et d'améliorer leurs performances environnementale et économique. Le Groupe dessert 64 millions d'habitants en services d'assainissement, produit 7,1 milliards de m3 d'eau potable, contribue au développement économique avec plus de 200 000 emplois directs et indirects créés par an, et contribue à la création de nouvelles ressources avec 4,2 millions de tonnes de matières premières secondaires produites.



Transdev : A l'écoute des attentes des usagers et au service des collectivités locales dans le domaine de la gestion des déplacements et des nouvelles formes de mobilité, le groupe Transdev est un intégrateur de solutions globales, innovantes et performantes. En tant qu'opérateur et intégrateur global de mobilités, Transdev transporte 11 millions de passagers au quotidien grâce à ses différents modes de transport efficaces et respectueux de l'environnement, qui connectent les individus et les communautés. Transdev conseille et accompagne, dans une collaboration durable, les collectivités locales et les entreprises dans la recherche de solutions de mobilité plus sûres et innovantes : ce sont 82 000 femmes et hommes au service de ses clients et passagers. Le groupe Transdev est activement engagé dans la transition énergétique et la réduction de la fracture sociale. Transdev connecte et reconnecte les communautés entre elles et les territoires ruraux et urbains, en apportant des réponses adaptées aux besoins de nos clients et passagers.



Veolia : Le groupe Veolia est la référence mondiale de la gestion optimisée des ressources. Présent sur les cinq continents avec près de 171 000 salariés, le Groupe conçoit et déploie des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, qui participent au développement durable des villes et des industries. Au travers de ses trois activités complémentaires, Veolia contribue à développer l'accès aux ressources, à préserver les ressources disponibles et à les renouveler. Veolia dessert 98 millions de personnes en eaux potables, raccorde 67 millions d'habitants en assainissement, produit 41 millions de MWh, dessert 42 millions d'habitants en collecte des déchets pour le compte des collectivités locales et traite 50 millions de tonnes de déchets. Veolia a identifié sept thèmes majeurs de rupture : l'économie circulaire, les solutions innovantes, le traitement des pollutions les plus difficiles, les opérations de démantèlement, le secteur agroalimentaire, l'industrie minière et l'industrie du pétrole et du gaz, subissant de fortes contraintes environnementales.



U Enseigne : Créé en 1894, U Enseigne est un groupe de commerçants indépendants réunis au sein d'une coopérative comptant 1600 commerçants sous 4 enseignes principales : Hyper U, Super U, U Express et Utile. La coopérative s'inscrit dans une démarche de proximité axée sur des investissements locaux de long-terme. U Enseigne, créateur d'emplois de proximité, s'engage également fortement sur une intégration harmonieuse de ses activités en centre-ville, et sur un haut niveau d'exigence en matière environnementale.

L'ÉQUIPE

Bastien Régnier, Directeur général

Anissa Ghaidi, Assistante de direction, événementiel

Céline Juteau, Conseillère en charge de la Transition écologique, du Numérique et de l'Europe

Adrian Philip, Conseiller en charge de la communication, des relations parlementaires, des relations presse, de la Santé et de l'Enseignement supérieur

Armand Pinoteau, Directeur administratif et financier, conseiller en charge des Finances et de la fiscalité, des Mobilités, de la Sécurité et de la prévention de la délinquance

Jean-Sébastien Sauvourel, Conseiller en charge du Commerce et des centres-villes, de la Culture, de la Biodiversité, de l'Habitat et de la politique de la ville



94 rue de Sèvres
750007 Paris

Tel : +33 1 45 44 99 61
Mail : contact@villesdefrance.fr
www.villesdefrance.fr



[@villes2fr](https://twitter.com/villes2fr)



[villes-de-france](https://www.instagram.com/villes-de-france)



[vdf.villesdefrance](https://www.facebook.com/vdf.villesdefrance)



[association_villes_de_france](https://www.linkedin.com/company/association_villes_de_france)